

Synthèse du mémoire de thèse de Pascal Lombard

Soutenu le 4 décembre 2020 à la ma Maison de la recherche de l'université Toulouse Jean-Jaurès

Docteur des Universités de Toulouse en Études Rurales

**« De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution
des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du
Mouvement Terre de Liens »**

Sous la direction d'**H. Guétat-Bernard & P. Moity-Maïzi**

*Je dédie cette thèse, cet engagement de six ans, à mon épouse Jasmina Jovanović Lombard
et à ma fille Ana-Angelina Lombard*

*Je dédie aussi cette thèse, ce mûrissement de l'avant, cet aboutissement, à mes parents
Ariane Dupouts et Christian Dupouts*

*À travers cette thèse je souhaite rendre hommage à tous.tes les paysan.ne.s qui essaient encore
aujourd'hui de trouver leur place ainsi qu'à ceux.celles qui les y aident*

En souvenir de mon père Bertrand Lombard

En souvenir d'Yves Terral, Marc Dupuit, Jean Lemonnier et Sophie Baltus

Résumé — Abstract

« De la société civile au mouvement social – géographie d’une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement Terre de Liens »

Sous la direction d’**H. Guétat-Bernard & P. Moity-Maïzi**

Cette thèse de doctorat en Études rurales étudie le « Mouvement Terre de Liens » (TDL) tant sur le plan de l’action collective des mouvements sociaux que par la théorie des réseaux-sociotechniques. Cette double approche propose dans un premier temps une prise de recul sur les diverses motivations et compositions des luttes foncières citoyennes et paysannes actuelles en France. Puis l’analyse se concentre sur les actions foncières et les structures-outils internes qui sont le cœur de métier de ce réseau national : l’enjeu de favoriser une montée en compétence de militant.e.s et d’habitant.e.s, hors du monde agricole et du monde du développement territorial, sur la gestion collective de fermes : comme par exemple le diagnostic foncier (terres et bâtis) de bénévoles en vue de l’acquisition ou encore l’évaluation des conséquences des pratiques de fermier.ère.s dans le temps sur le sol ou le paysage. Cette description des modes d’action et de mobilisation actuels permet de montrer que cette gestion collective construit les « Fermes TDL » comme des « performances » foncières, de luttes et de soins (*care*). L’enjeu de ces collectifs est *in fine* de répondre aux problèmes de l’accès et de la transmission d’exploitations agricoles dites « paysannes » et quant à leurs usages, de multiplier les engagements contractuels ou moraux avec les collectivités locales et surtout avec les fermier.ère.s preneur.euse.s de baux, sur des pratiques environnementales, alimentaires, écologiques et territoriales, – telles qu’elles sont promues par l’« agriculture citoyenne » encore émergente. Ces fermes sont co-construites (TDL et partenaires) comme des communs environnementaux et territoriaux inaliénables, reconnus comme tels partout en France. Dans leurs ancrages aux territoires, ces dispositifs fermiers sont donc aussi des lieux d’enrôlements d’acteurs locaux agissant sur les questions foncières, agricoles ou d’aménagement du territoire, invités à rejoindre le collectif en vue de répondre aux enjeux d’une gestion collective de long terme en bien commun de fermes à transmettre dédiées aux circuits courts de proximité et à l’entretien du paysage. L’aménagement du territoire apparaît comme un point de passage obligé des actions de TDL dans la mesure où les actions collectives, – notamment l’installation d’agriculteur.trice.s dans le cadre d’un cahier des charges et la répartition de droits sur le foncier –, ne peuvent se renouveler que dans la perspective d’une « territorialité du commun ». Cette analyse repose sur trois fermes qui composent l’étude de cas, dont la comparaison retient les dimensions politique, culturelle et identitaire des actions collectives engagées localement, ainsi que leurs traductions « sociotechniques ».

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

« *From civil society to social movement - geography of a redistribution of institutional frameworks of governance of the commons. The case of the Terre de Liens Movement* »

Edited by **Guétat-Bernard & P. Moity-Maïzi**

This doctoral thesis in Rural Studies studies the "Terre de Liens Movement" (TDL) both in terms of collective action of social movements and through the theory of social-technical networks. This twofold approach first proposes a step back on the various motivations and compositions of current citizen and peasant land struggles in France. Then the analysis focuses on the land actions and internal tool-structures that are the core business of this national network: the challenge of promoting a rise in the skills of activists and inhabitants, outside the agricultural and territorial development world, on the collective management of farms: such as, for example, the land diagnosis (land and buildings) of volunteers with a view to the acquisition or the evaluation of the consequences of farmers' practices over time on the soil or landscape. This description of current modes of action and mobilization shows that this collective management builds "TDL Farms" as "performances" of land, struggles and care. The challenge of these collectives is ultimately to respond to the problems of access and transmission of so-called "peasant" farms and, as for their uses, to multiply contractual or moral commitments with local authorities and especially with leaseholder farmers, on environmental, food, ecological and territorial practices - such as those promoted by the still emerging "citizen agriculture". These farms are co-constructed (TDL and partners) as inalienable environmental and territorial commons, recognized as such throughout France. As they are anchored in the territories, these farming systems are also places where local actors are enlisted to act on land, agricultural or regional planning issues, invited to join the collective in order to meet the challenges of long-term collective management of farms to be passed on, dedicated to local course circuits and landscape maintenance. Land use planning appears to be an obligatory point of passage for TDL actions insofar as collective actions - notably the installation of farmers within the framework of a set of specifications and the distribution of land rights - can only be renewed in the perspective of a "territoriality of the common". This analysis is based on three farms that make up the case study, whose comparison retains the political, cultural and identity dimensions of the collective actions undertaken locally, as well as their "sociotechnical" translations.

Liste des sigles utilisés dans la thèse

AAP : Appel A Projets.

AB : Agriculture Biologique.

ACAB : All Cops Are Bastards.

ACSE : Analyse et Conduite des Systèmes d'Exploitation.

ADEAR : Association pour le Développement de l’Emploi Agricole et Rural.

AESN : Agence de l’Eau Seine Normandie.

AFIP : Association de Formation et d’Information Pour le développement d’initiatives rurales.

AFOCG : Association de FORMation Collective à la Gestion.

AFP : Association Foncière Pastorale.

AFR : Association Foncière de Remembrement.

AF TDL : Association des Fermiers de Terre de Liens.

AG : Assemblée Générale.

AI : Agence Immobilière.

AGIS : Agriculture et Innovation Sociale.

AGTER : Amélioration de la Gouvernance de la Terre, de l’Eau et des Ressources naturelles.

AIFM : *Alternative Investment Fund Managers.*

AMAP : Association pour le Maintien de l’Agriculture Paysanne.

AMF : Autorité des Marchés Financiers.

AMO : Assistance à Maîtrise d’Ouvrage.

ANAH : Agence Nationale de l’Habitat.

AN TDL : Association Nationale Terre de Liens.

AP : Accueil Paysan.

APE : Appel Public à l’Epargne.

APP : A Petits Pas (Couveuse d’activités agricoles)

Arp. : Arpenter.

ASA : Association Syndicale Autorisée.

Asso nat. : Association nationale TDL.

ASP : Agence de services et de paiement.

AT : Association Territoriale.

ATTAC : Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

ATI : Accompagnement de Travaux Immobilisables.

ATSEM : Agent Territorial Spécialisé des Écoles Maternelles.

AVENIR : Association pour la Valorisation Économique des Nouvelles Initiatives Rurales.

BEST : Brigades d'Enquêtes Spéciales sur les Terres.

BD : Base de données.

BTS : Brevet de Technicien Supérieur.

CAC : Commissaire aux Comptes.

CAD : Chambre Agricole Départementale.

CAFRUP TDL : Conseil d'Administration de la Fondation Reconnue d'Utilité Publique Terre de Liens.

CAPE : Contrat d'Appui au Projet d'Entreprise.

CASDAR : Compte d'Affectation Spécial de Développement Agricole et Rural.

CCN : Convention collective nationale.

CCP : Circuit Court de Proximité.

CDPENAF : Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers.

CDC : Caisse des Dépôts et Consignations.

CDD : Contrat à durée déterminée.

CDI : Contrat à durée indéterminée.

CDOA : Commission Départementale d'Orientation Agricole.

CE : Comité d'Engagement de la Foncière TDL.

CEE : Communauté Economique Européenne.

CEDAPA : Centre d'Etudes pour un Développement Agricole Plus Autonome.

CEF : Comité d'Engagements de la Foncière.

CEN : Conservatoire des Espaces Naturels.

CESE : Conseil Économique Social et Environnemental.

CETE : Centre d'Études Techniques de l'Équipement Méditerranée.

CExp : Comité d'Expertise de la Fondation TDL.

CGET : Commissariat Général à l'Égalité des Territoires.

CGPII : Contre les Grands Projets Inutiles et Imposés.

CIGALES : Clubs d'Investisseurs et de Gestion Alternative et Locale de l'Épargne Solidaire.

CIVAM : Centre d'Initiative et de Valorisation de l'Agriculture et du Milieu Rural.

CMED : Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement.

CNASEA : Centre National pour l'Aménagement des Structures des Exploitations Agricoles.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

CNJA : Centre National des Jeunes Agriculteurs.

CNRTL : Centre National de Ressources Textuelles et Lexicales.

CNUCC : Convention des Nations Unies sur les Changements Climatiques.

CNUED : Conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement.

COTP : Convention d'Occupation Temporaire et Précaire

CP : Comité de Placement.

CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole.

CRE : Comité Régional d'Engagement.

CREFAD : Centre de Recherche, d'Étude et de Formation à l'Animation et au Développement en Auvergne.

CRPM : Code Rural et de la Pêche Maritime.

CTAS : Comité Technique d'Attribution des Subventions.

CTF : Collectif Terres Fertiles.

CSF : Commission de Suivi des fermes.

CSP : Catégorie Socio-Professionnelle.

CS SCA Foncière : Conseil de Surveillance de la Société de Commandite par Action de la Foncière Terre de Liens.

DAE : Demande d'Autorisation d'Exploiter.

DDT : Direction Départementale des Territoires.

DIA : Déclaration d'Intention d'Aliéner.

DICAA : Déclaration d'Intention de Cesser l'Activité Agricole.

Diag. Humus : Diagnostic Humus.

DLA : Dispositif Local d'Accompagnement.

DPT : Département.

DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt.

DREAL : La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement.

DUP : Déclaration d'Utilité Publique.

EESS : Entreprise de l'Economie Sociale et Solidaire.

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée.

ESS : Economie Sociale et Solidaire.

EGDA : Etat Généraux du Développement Agricole.

ERDF : Électricité Réseau Distribution France.

ENSAIA : École Nationale Supérieure d'Agronomie et des Industries Alimentaires.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

ESUS : Entreprise Solidaire d'Utilité Sociale.

ETA : Espace Test Agricole.

ETP : Equivalent Temps Plein.

FADEAR : Fédération des Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural.

FAP : Fondation Abbé Pierre.

FEADER : Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural.

FDSEA : Fédération Départementale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.

FDVA : Le Fond pour le Développement de la Vie Associative.

FNAB : Fédération Nationale d'Agriculture Biologique.

FNCAUE : Fédération Nationale des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement.

FNCIVAM : Fédération Nationale des Centres d'Initiative et de Valorisation de l'Agriculture et du Milieu Rural.

FNCREN : Fédération Nationale des Conservatoires Régionaux des Espaces Naturels.

FNE : France Nature Environnement.

FN TDL : Fédération Nationale Terre de Liens.

FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles.

FonFon : Foncière et Fondation TDL.

FPH : Fondation pour le Progrès de l'Homme. Anciennement la « Fondation Nicolas Hulot ».

FRUP : Fondation Reconnue d'Utilité Publique.

GAB : Groupement d'Agriculture Biologique.

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun.

GAL LEADER : Groupe d'Action Local de la Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale.

GES : Gaz à Effet de Serre.

GFA : Groupement Foncier Agricole.

GFAM : Groupement Foncier Agricole Mutuel.

GT : Groupe de Travail.

HCF : Hors Cadre Familial.

IFI : Impôt sur la Fortune Immobilière.

IFN : Inventaire Forestier National.

InPACT : Initiatives Pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale.

INRA : Institut National de la Recherche Agronomique.

INRAE : Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

IRPP : Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques.

ISTHIA : Institut Supérieur du Tourisme de l'Hôtellerie et de l'Alimentation.

JA : Jeunes Agriculteurs.

JNF : Journées Nationales des Fermiers.

JO : Journal Officiel.

LEADER : Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale.

MAA : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.

MAAF : Ministère de l'Agriculture de l'Alimentation et de la Forêt.

MABD : Mouvement d'Agriculture Bio-Dynamiste.

MAD : Mise A Disposition.

MAE : Mesure Agro-Environnementale.

MAEC : Mesures Agro-Environnementales et Climatiques.

MCDR : Mobilisation Collective pour le Développement Rural.

MODEF : Mouvement de Défense des Exploitants Familiaux.

MOI : Maîtrise d'Ouvrage d'Insertion.

MTES : Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

MCTRC : Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales.

MIRAMAP : Mouvement Inter-Régional des AMAP.

NIT : Non Issu du Territoire.

MPT : Mouvement des Paysans Travailleurs.

MRJC : Mouvement Rural de Jeunesse Chrétienne.

NDDL : Notre Dame Des Landes

NEF : Nouvelle Economie Fraternelle.

N&P : Nature et Progrès.

NIMA : Non-Issus du Monde Agricole.

ONG : Organisation Non-Gouvernementale.

ONU : Organisation des Nations Unies.

ONVAR : Organisme National à Vocation Agricole et Rural.

OPCA : Organismes Paritaires Collecteurs Agréés.

OPTF : Offre au Public de Titres Financiers.

ORQUE : Observatoire de Recherche sur la Qualité de l'Environnement.

PAC : Politique Agricole Commune.

De la société civile au mouvement social – géographie d’une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

PACA : Provence Alpe Côte d’Azur

PADD : Plan d’Aménagement et de Développement Durable.

PAI : Point Accueil Installation.

PAT : Points Accueil Transmission.

PAIT : Point Accueil Installation Transmission.

PAO : Publication Assistée par Ordinateur.

PDAR : Programme de Développement Agricole et Rural.

PDP : Porteurs (et porteuses) de projets.

PED : Pays En Développement.

PF : Pôle Foncier Terre de Liens.

PI : Partenaires Institutionnels.

PLU-I : Plan Local d’Urbanisme – Intercommunal.

PQ : Personnes Qualifiés.

PNR : Parc Naturel Régional.

PNUD : Programme des Nations Unies pour le Développement.

PPEAN : Périmètre de Protection des Espaces Agricoles et Naturels.

PRA : Petite Région Agricole.

PSG : Plan Simple de Gestion (forêt)

PT : Paysans Travailleurs.

RA : Recensement Agricole.

RAD : Réseau Agriculture Durable.

REAS : Réseau de l’Economie Alternative et Solidaire.

RELIER : Réseau d’Expérimentation et de Liaison des Initiatives en Espace Rural.

RENETA : REseau National des Espaces Test Agricoles.

REPAS : Réseau d’Échanges et de Pratiques Alternatives et Solidaires.

RGPD : Règlement Général sur la Protection des Données.

RIA : Réunion Inter-Associative.

RIB : Réunion Inter-Budgétaire.

RMCC : Relation Membres Communication et Collecte.

RRF : Réseau Rural Français.

RRN : Réseau Rural National.

RUP : Reconnaissance d’Utilité Publique.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

- SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Entreprise Rurale.
- SARL TDL Gestion : Société A Responsabilité Limité Terre de Liens Gestion.
- SAU : Surface Agricole Utile.
- SC : Service Civique.
- SCA : Société de Commandite par Action.
- SCEA : Société Civile d'Exploitation Agricole.
- SEP : Société En Participation.
- SCF : Société Coopérative Financière.
- SCI : Société Civile Immobilière.
- SCIC : Société Coopérative d'Intérêt Collectif.
- SCoT : Schéma de Cohérence Territoriale.
- SCTL : Société Civile des Terres du Larzac.
- SDREA : Schémas Directeurs Régional des Exploitations Agricoles.
- SDN : Société Des Nations.
- SF : Sale Force (logiciel de gestion et de traitement de la base de donnée globale de TDL).
- SIA : Salon International de l'Agriculture.
- SP : Solidarité Paysans.
- SFER : Société Française d'Economie Rurale.
- TDL : Terre de Liens.
- UE : Union Européenne.
- USE : Utilité Sociale et Environnementale.
- UTA : Unité de Travail Annuel.
- VAMF : Visa de l'Autorité des Marchés Financiers.
- ZAD : Zone À Défendre.
- ZAP : Zone Agricole Protégée.

Liste des abréviations latines des références :

Ibid. : pour (*ibidem*), veut dire « au même endroit », est utilisé lorsqu'on cite le même document dans deux notes consécutives. On fait suivre l'abréviation du numéro de la page citée, sauf s'il s'agit de la même page. (Site web « Le guide du rédacteur »: <http://www.btb.termiumplus.gc.ca>. Consulté le 2 août 2019).

Op.cit. : (pour *opere citato*) signifie « dans l'ouvrage cité ». Renvoie à une référence antérieure à la référence précédente (*ibid.*). Peut également dans cette thèse signaler un concept facilement attribuable à une référence bibliographique déjà présentés plusieurs fois. Exemple : « co-activité » (Dardot, Laval, 2014). On écrira alors plus loin dans le texte : « co-activité » (*op.cit.*).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

« On répète toujours cette vieille question : Qui sommes-nous ? D'où venons-nous ? Où allons-nous ? Ça c'est vraiment la forme même de la question non-philosophique... C'est vraiment débile ! Celle qui m'intéresse à moi, c'est justement celle-là :

Comment se rendre la vie possible ? »

Giorgio Agamben (dans « Les chemins de la philosophie »,
France Culture, le 30/08/19).

Ô sol dévot

Demande bontés

Montre les entrelacs

Allez !

Et ceux avec mes sœurs ! dernières entre nous...

... à conjurer le sort de ne pouvoir que te fouler.

Oh ! Sol dévot !

De tes pointues grimaces...

...parle !

« Reste...

...là,

Ferme »

Calou (2018)

« Je vois des jeunes gens, mes concitoyens, dont c'est le malheur d'avoir hérité de fermes, maisons, granges, bétail, et matériel agricole ; attendu qu'on acquière ces choses plus facilement qu'on ne s'en débarrasse ».

Henry David Thoreau (Walden, 1992)

INTRODUCTION GÉNÉRALE

En 2016, à l'occasion des « Journées nationales du mouvement » (JNM), à Gizia dans le Jura, un bénévole d'une « Association territoriale » (AT) Terre de Liens (TDL) me confiait : « Dès que j'ai commencé à siéger en CDPENAF¹ j'ai compris qu'on n'était pas les bienvenus... Le truc c'est que la loi est avec nous maintenant ».

Que des citoyens et citoyennes touchent aux questions agricoles et foncières n'est pas chose commune... En France cela n'allait pas de soi jusqu'à ce qu'une Loi agricole dite d'« Avenir » pour l'Agriculture, l'alimentation et la forêt (LAAF), autorise des associations agréées « protection de l'environnement » à siéger, pour avis consultatif, sur l'usage des sols. C'est d'abord la dimension agroécologique des activités agricoles qui fut reconnue par le législateur. Vient ensuite une reconnaissance du fait que le débat écologique dépasserait désormais les structures officielles de l'agriculture et de l'aménagement du territoire. Ainsi, depuis 2014, les enjeux de gouvernance du foncier agricole qu'agencent les CDPENAF, – des espaces de délibération départementaux² – tendent à être, peu ou prou, publicisés. Par exemple, le Conseil Économique social et environnemental (CESE), – s'exprimant dans un rapport (Courtois, Claveirole, Mai 2015) sur « *La bonne gestion des sols agricoles : un enjeu de société* » (titre du rapport) –, « recommande de renforcer [...leur] pouvoir » (p.32), dénonçant le droit seulement « consultatif » des CDPENAF. Concernant spécifiquement TDL, c'est son statut d'Organisme national à vocation agricole et rurale (ONVAR), délivré par l'Etat en 2015, qui lui permet³ de mobiliser, en CDPENAF, « des bénévoles de Terre de Liens [...] formés pour y siéger » (Association TDL, MUSE, Octobre, 2018, p.21). Cependant, « les ONVAR n'étant pas spécifiquement des organisations citoyennes, Terre de Liens y fait un peu figure d'exception » (*ibid.*). Depuis 2003 le « Mouvement TDL » chemine finalement, d'abord en tant que, « bizarrerie », puis ensuite, « singularité » et enfin comme « partenaire », dans diverses « arènes » (Neveu, 2015), – dont les CDPENAF –, où se discutent et se disputent, depuis cinquante ans, les institutions officielles de l'agriculture et de l'aménagement, les réseaux agricoles alternatifs et les mouvements écologistes (Chabanet, dans Fillieule et *al.* 2009 ; Deléage, 2012/2).

Dans ces arènes (par exemple : conseil d'administration, comité technique, comité de développement, conseil municipal et intercommunal, groupe d'action local Leader, groupe d'agriculture biologique, *etc.*) se sont développées depuis les années 2000 (dans un contexte d'après crise sanitaire, environnementale et alimentaire des années 1990), des rencontres, favorisant des ajustements et alignements de valeurs entre acteurs divers sur l'enjeu agro-alimentaire (Bonney et Brand, 2014) et foncier. Les espaces péri-urbains ont été notamment

¹ Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

² Qui associent des représentants de l'Etat, de Collectivités territoriales, des professions agricoles et forestières, des professionnels des Chambres d'agriculture, d'une association locale affiliée à un organisme national à vocation agricole et rurale (Onvar), des propriétaires fonciers, des notaires, des associations agréées de protection de l'environnement, la fédération départementale des chasseurs et de l'INAO (site web <http://cohesion-territoires.gouv.fr> consulté le 21/08/2020)

³ Depuis la parution du Décret n° 2015-644 du 9 juin 2015 relatif aux Commissions départementales (et interdépartementales) de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers en métropole (JORFn°0133-11 juin 2015 page 9638 texte n° 31).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

objets des premiers démarrages où des acteurs, des champs et des échelles de différentes natures ont, *via* diverses combinaisons, constitués l'arène de la « gouvernance alimentaire » d'abord et « agri-alimentaire » ensuite (Bonney et Brand, 2014). Si la question alimentaire est originellement accaparée par le champ agricole et le champ économique soutenus par des politiques nationales et internationales (*ibid.*), le développement d'actions en faveur des circuits courts et la reconnaissance du fait agricole péri-urbain ont favorisé une première articulation entre politiques agricoles et politiques alimentaires (*ibid.*). C'est le champ, ou l'arène, « agri-alimentaire » qui, de cette articulation, émerge. La conception « territoriale de l'agriculture », impulsée avec l'arrivée du deuxième pilier de la Politique agricole commune (PAC) et la notion de « développement rural européen » à partir de 1999 donneront aux organisations de l'agriculture « alternative » une plus forte reconnaissance encore.

Ces dernières se fédèrent dès 2001 dans le réseau « InPACT » : Initiatives pour une Agriculture Citoyenne et Territoriale. L'arène agri-alimentaire devient alors le lieu d'interactions plus instituées, autour d'enjeux agri-alimentaires locaux. Cependant elle n'agrègera qu'une somme d'acteurs aux objectifs divers (économie locale, environnement, alimentation, agriculture) qui resteront segmentés (*ibid.*).

Dans le réseau InPACT, qui à l'échelle nationale défend une agriculture multifonctionnelle, les membres acquièrent à l'échelle locale, une efficacité et une reconnaissance croissantes pour s'investir dans des projets de territoires (Prigent-Simonin et Hérault-Fournier, 2012). L'inclusion d'habitant.e.s, de consommateur.trice.s, dans l'arène agri-alimentaire se fera d'abord dans InPACT, dès 2001 (année de création de la première AMAP à Toulon) sur la base de projets ciblés, cadrés cependant par l'espace péri-urbain (*op.cit.*). La question foncière ne sera alors abordée que de manière occasionnelle et seulement localisée (Lombard, Baysse-Lainé, 2019). C'est lorsqu'en 2003 TDL montre l'ambition de « construire [...] une propriété collective institutionnalisée à l'échelle nationale avec péréquation financière entre les territoires » (*ibid.*, p.85) que l'arène sociale et institutionnelle « agri-alimentaire » deviendra avec le temps une « arène publique » (Céfaï, 1996). C'est là qu'est façonnée la question de l'allocation foncière en tant que « problème public » (*ibid.*). Les enjeux sur le foncier et l'interaction alimentaire et environnementale « ville-campagne » y deviennent des motifs communs d'accords et de disputes dans leurs interactions avec d'autres (fermeture paysagère, extension de la ville, infrastructure du tourisme, *etc.*).

Concernant l'époque et ses cadrages culturels et médiatiques, 2003 est aussi l'année anniversaire des trente ans de la lutte du Larzac contre l'extension du camp militaire. Un dernier grand rassemblement eut lieu cette année-là sur le plateau aveyronnais. Plus tard, en 2008, le 3 mars, des riverain.e.s, des écologistes et des agriculteur.trice.s manifestent ensemble à Nantes lorsque la Déclaration d'utilité publique (DUP) pour la construction d'un aéroport à Notre-Dame-des-Landes est votée. Bref, dans et aux abords du monde agricole et rural et dans et aux abords du monde urbain, le début du XXI^{ème} siècle questionne la logique institutionnelle d'« aménagement du territoire » et celle du « développement local » et partant : l'usage de la terre, de l'espace et des ressources et les vulnérabilités d'un monde *quasi*-démocratique dans lequel les forces de l'Etat et celles du marché ne trouvent plus pleine légitimité.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

D'abord rêvé par des « paysan.ne.s » recherchant dès les années quatre-vingt-dix à se regrouper pour trouver des solutions à une précarité foncière prégnante⁴, TDL est devenu un creuset de développement de nouvelles formes d'actions collectives sur le « foncier agricole ». Le terme comprenant dans TDL autant la terre, le bâti de production que l'habitat dit « paysan ».

Cette thèse a l'ambition de questionner et d'analyser l'émergence de ce « Mouvement » auto-proclamé « citoyen » dans la sociohistoire française, foncière, agricole et paysanne et de l'aménagement du territoire. Également la thèse s'attache donc à analyser la dynamique sociale portée par TDL, productrice de « continuités » et de « ruptures » avec la dynamique « paysanne », positionnée contre la logique de modernisation agricole depuis les années soixante-dix (Gervais, 2015). Enfin, il s'agira de comprendre en quoi les pratiques construites au sein de trois fermes TDL sélectionnées et étudiées, transforment les relations entre acteurs quant à leurs représentations et vécus du territoire (Raffestin, 1980).

Traiter du foncier, des droits fonciers, des droits paysans et de l'aménagement du territoire c'est en premier lieu reconsidérer la question de l'extension de la propriété privée foncière réalisée lors de la Révolution française (Comby, 2004) qui s'est traduite par le renforcement des droits individuels et l'affaiblissement des droits d'usages collectifs des terres (de Crisenoy, 1988). Ce droit de propriété s'est accompagné d'une mise en marché des terres agricoles, favorisant leur concentration (beaucoup de surfaces détenues entre peu de mains) (Barral et Pinaud, 2017) et avec l'extension des villes, leurs artificialisations (Jouve, Vianey, 2012).

À l'échelle de la société, c'est la relation des enjeux environnementaux mobilisés par le statut et la responsabilité du propriétaire qui alimente le débat et façonne d'autres perspectives d'exclusion et d'intégration. En effet, du point de vue socio-politique et historique la question des interactions entre préservation de l'environnement et propriété privée des ressources est devenue l'une des plus brûlantes de notre temps (Graber, Locher, 2018). Quand d'un côté les courants orthodoxes de l'économie aboutissent à la conclusion que la propriété privée permet non seulement d'optimiser la production mais aussi la préservation des ressources, on constate, d'un autre côté qu'« *un mouvement, sans cesse plus vivace, a émergé en faveur des communs [... qui] s'inspire des formes d'appropriation collective qui ont géré, de longue date, des ressources et des écosystèmes, pour étendre la logique à de nouveaux territoires, à de nouveaux objets. Et ce, jusqu'à proposer parfois des visions trop lisses ou trop romantiques, et donc peu opérantes, des communautés et de leur communs* » (*ibid.*, p.11). Cela confirme les hypothèses de Karl Marx et Karl Polanyi, selon lesquelles toute l'histoire du capitalisme serait marquée par une lutte pour l'élargissement des droits de propriété privée ou, au contraire, pour la préservation d'espaces communs (Harribey, 2008). Partant, toute question où se nouent aujourd'hui propriété et environnement, relie « *aussi nature et capital, pouvoir et communauté, configurations techniques et formes de vie* » (*op.cit.*, p.12). Une des ambitions de cette thèse est de justement proposer une analyse dépassant le caractère de « *fiction* » (*ibid.*) de la propriété privée et la dimension « romantique » des communs. Cette thèse s'intéresse à la thématique de « l'allocation du foncier » par un réseau associatif externe au monde agricole à destination de porteur.teuse.s de projets cadrés, en interne, à sa marge. Cette thématique est au

⁴ Malgré le fait que des outils d'acquisition et de gestion collective de fonciers agricoles tels que les Groupement foncier agricole (GFA) fournissaient déjà des solutions mais pas suffisantes.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

cœur des motifs mobilisés dans TDL et rejoint celles : de « territoire », – cadré dans TDL en tant que « projet » –, « d'acquisition collective » et de « gestion collective » du foncier, – cadré dans TDL en tant que « bien commun » inaliénable.

Au centre de la dynamique sociotechnique qu'engage et que façonne TDL et ses partenaires locaux en vue de réaliser ces « motifs » se trouvent des porteur.teuse.s de projets agricoles, candidat.e.s à l'installation, Hors cadre familiaux (HCF) Non-issu.e.s du monde agricole (NIMA) voire, Non-issu.e.s du territoire (NIT), – considéré.e.s comme « atypiques » (Bonhommeau, 2007 ; Pibou, 2016) par la branche majoritaire du monde agricole. Les phénomènes de « concentration foncière » et d'« artificialisation des terres » les contraignent particulièrement. Dans TDL le constat est clair : en milieu rural et péri-urbain d'un côté c'est la ressource foncière qui est rendue de plus en plus vulnérable et d'un autre côté ce sont des porteur.teuse.s de projets, cadrés à la marge, candidat.e.s à son usage qui, sans aide dans leurs recherches de fonciers, risquent l'essoufflement.

Au centre de la dynamique sociale et politique cette fois, qu'accueille et que façonne TDL, sont critiquées les raisons entraînant ces phénomènes de « concentration », d'« artificialisation » et d'exclusion et d'essoufflement des candidat.e.s HCF NIMA NIT. Ce sont les dispositifs de gestion et d'allocation du foncier (dont le contrôle des structures) maîtrisé par le syndicalisme agricole majoritaire (Bernardi et Boinon, 2009 ; Barral et Pinaud, 2015) qui, défendant une agriculture basée sur le modèle industriel, sont critiqués. Les impacts économiques, sociaux et environnementaux engagés interpellent les franges minoritaires du monde agricole, mais aussi les citoyen.ne.s et les pouvoirs publics qui *in fine*, sur la base de projets locaux, se regroupent. De la sorte, de manière informelle, voire disparate, l'ensemble questionnent la légitimité de la gestion actuelle du foncier agricole (Sencébé, 2013). Une des valeurs et critiques qui les regroupent est principalement la défense d'un modèle agricole dit « à taille humaine » et « paysan ». Plus largement c'est l'identité sociale et culturelle de la Profession agricole, construite à l'époque modernisatrice de l'après-guerre, qui est remise en cause (Sencébé, 2012). Cette identité de « Profession agricole » s'organise autour de trois dimensions : patrimoniale (l'exploitation agricole), politique (la cogestion) et économique (la régulation des marchés) (Bonhommeau, 2013). Les réformes dé-régulatrices de la PAC et les nouvelles demandes de la société civile (environnement, alimentation, paysage) ont rendu dans le temps ces modes de régulation plus hétéronomes (Lémery, 2003).

Des identités alternatives portées d'un côté par le syndicalisme agricole minoritaire et d'un autre par des réseaux agri-ruraux plus ouverts et souples, se sont ainsi développées, autour des modèles d'agricultures dites « citoyennes » ou « paysannes ». Ces deux ensembles mobilisent et défendent les concepts d'« agroécologie » (bien avant la loi LAAF de 2014) d'« agriculture vivrière », d'« agriculture de résilience », de « souveraineté alimentaire » et par leur biais, alimentent le débat. Ces identités, et les engagements qu'elles suscitent, décloisonnent les rapports agriculture/société et considèrent que l'agriculture est désormais « l'affaire de tous », dans le cadre de démarches de solidarité locale et d'économie territoriale (Cordellier, 2008). Cette ouverture du monde agricole participerait alors à la création d'un monde commun (Deléage, 2005/4). Relayées et portées par les franges alternatives agricoles et une société civile, ces « *agraro-politiques* » (Zask, 2016)⁵ rejettent la marchandisation du

⁵Pour la philosophe Joëlle Zask (2016) définie que « *le travail du citoyen envers une agraro-politique relève d'un même niveau vertueux d'apprentissage et de connaissance de l'agriculture, de ses enjeux*

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

monde, et visent la désintensification des pratiques, la déstandardisation des productions, une répartition équitable de l'exercice du métier d'agriculteur.trice et une appropriation sociale des questions de souveraineté alimentaire (Ripoll, 2005). Ces agricultures se regroupent au sein de ce que nous proposons de nommer l'« Agriculture citoyenne » (AC) (Lombard, Baysse-Lainé, 2019) dans laquelle les problèmes fonciers trouvent des solutions innovantes, portées par l'engagement d'une diversité d'acteurs, à l'échelle autant locale que nationale. Le renforcement de la légitimité de TDL réside précisément ici.

Issu d'un groupe de travail dédié au foncier rural et à l'accès à la terre agricole, constitué en 1998 au sein de l'association « Relier⁶ », il constitue dès le début une arène dans laquelle se partage une somme d'expériences foncières locales portées par des paysan.ne.s et des non-paysan.ne.s depuis la loi d'orientation agricole de 1962, qui légifère notamment sur les GFA et la mise en place de la SAFER⁷. La dynamique sociale et culturelle en question présente alors des transformations quant à la différenciation entre usage et propriété de la terre. Pour accompagner cette perspective, Relier favorise l'échange et la rencontre entre diverses initiatives françaises, – marquées d'identités territoriales fortes (Bretagne, Pays basque, Aveyron, etc.) –, qui mobilisent des outils fonciers collectifs tels que les GFA et des Sociétés civiles immobilières agricoles et la Société civile des terres du Larzac (SCTL). Tirant les enseignements de ces expériences foncières, les premier.ère.s militant.e.s de TDL portent alors l'ambition de développer un outil national où la transmission du patrimoine au long terme, entre les générations et hors du cadre familial, serait favorisée. Également une autre ambition des pionnier.e.s de TDL est qu'un jour l'allocation du foncier ne soit plus régie par le pouvoir de la propriété privée et par le corporatisme agricole. Ils.elles s'attachent alors à imaginer une différence de gouvernance entre d'un côté un capital (des parts sociales comme dans l'expérience des GFA) et d'un autre un patrimoine (des fermes paysannes). En ce sens, au sein du collectif de départ, c'est le Mouvement de l'agriculture biodynamiste (MABD), qui propose la perspective d'une fondation, sur la base de la valeur de don. Néanmoins l'émergence d'un tel dispositif ne pouvait s'inscrire que dans un processus long. En sus, l'urgence à répondre aux problèmes de transmission des GFA et SCI et d'accès à la terre de porteur.teuse.s de projets agricoles « atypiques », engage les fondateur.trice.s à réfléchir à un autre outil foncier, plus réactif. Après plusieurs mois de recherche c'est le statut de « Société de commandite par action »⁸, proposé par un bénévole investi au sein de la banque « La NEF », qui est retenu par le collectif. Après un an de construction de son modèle juridique, la « Foncière TDL » commence en 2006 à collecter de l'épargne dite « citoyenne » pour acheter des fermes, afin de les louer à des fermier.ère.s, engagé.e.s dans des modèles dits paysans, biologiques et ancrés sur les territoires. À l'échelle de fermes achetées collectivement, pour permettre la réalisation de ces modèles d'usage et de gouvernance du foncier et du capital un nouvel outil est mobilisé par TDL : le Bail rural environnemental (BRE). Apparue avec la Loi d'orientation agricole (LOA) de 2006 il impose, après négociation, l'application de clauses environnementales à l'usage locatif des terres et des sols en fermage. Il assure à tous les membres et/ou partenaires

tout comme du territoire géographique concerné. Partant, l'action citoyenne participative, dans le cadre d'une agraro-politique participe non seulement à l'auto gouvernement du territoire agricole mais également à l'individuation des habitants, de leur personnalité propre et de leur caractère propre » (p.51).

⁶Réseau d'expérimentation et de liaisons d'initiatives en milieu rural. Nous revenons sur sa présentation.

⁷Société d'aménagement foncier et d'entreprise rurale.

⁸ SCA.

De la société civile au mouvement social – géographie d’une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

(adhérent.e.s, actionnaires, donateur.trice.s, État, Collectivités territoriales, *etc.*) que la terre sera toujours agricole, non pas affectée à un individu (un propriétaire) mais à des usages spécifiques et contrôlés (l’agriculture biologique), ainsi préservée de la concentration foncière et de l’artificialisation des terres, enfin transmissible à d’autres paysan.ne.s, « de passage »⁹, donc : un objet circulant dans un réseau.

Au-delà d’une vision alternative du foncier, TDL illustre un renforcement de la participation citoyenne à la définition des politiques publiques (Lombard, Baysse-Lainé, 2019). Dans un contexte de crise de la démocratie représentative, de montée des problèmes environnementaux (Bourg et Boy, 2005) et de publicisation des campagnes (Hervieu, Viard, 1996), l’intervention des citoyen.ne.s (agriculteur.trice.s et non-agriculteur.trice.s) dans l’orientation de l’agriculture – au sein de commissions administratives¹⁰ ou par l’acquisition collective de titre de propriété de foncier agricole (terre et bâtis) – apparaît de plus en plus prégnante. L’appropriation juridique de la terre et de ses ressources en tant qu’enjeu majeur des luttes contemporaines (Ripoll, 2005) se confirme.

TDL est abordé dans cette recherche¹¹ comme un réseau sociotechnique (Akrich, Callon et Latour, 2006) occupant le champ de l’Agriculture citoyenne. Dans une éthique de la durabilité environnementale, humaine et territoriale, on verra que son action s’appuie sur des objectifs tels que « la relocalisation, la protection de l’environnement, la défense des droits à la terre et à l’usage des « communs » » (Pibou, 2016). Dans le cadre d’un paradigme « post-matérialiste » (Margétic et Chaucesse, 2012), le foncier agricole y est considéré comme un patrimoine historiquement constitué et un bien public à gérer et à protéger collectivement (Margétic *et al.*, 2016). TDL met ainsi en place de nouvelles règles pour statuer sur sa répartition, son usage dans une visée territoriale.

À travers ses activités d’acquisition, d’allocation et de gestion collective du foncier agricole, avec quels outils, et à partir de quelles valeurs, TDL mobilise-t-il et enrôle-t-il des systèmes localisés d’acteurs ? Comment ce réseau accompagne-t-il la prise en compte du foncier agricole dans les arènes normatives du développement territorial et de l’aménagement du territoire ? Ces deux questions de départ structurent la problématique de cette recherche avec une interrogation plus large : « **Comment le Mouvement TDL constitue-t-il un nouveau droit de regard des citoyen.ne.s sur l’usage du foncier agricole et du territoire ?** ».

Pour répondre à ces questions, je propose de montrer d’abord qu’en tant que figure « citoyenne », TDL intègre un corpus de valeurs distinct de la composante « paysanne » des agricultures alternatives. TDL cherche à contrôler le foncier agricole pour favoriser l’accès à la terre des paysan.ne.s mais également dans le but de construire ce que je nomme une « territorialité réticulaire du commun », rompant avec certaines valeurs portées par le monde agricole. Ce nouveau rapport au territoire s’exprime particulièrement dans les activités d’allocation et de gestion collective des fermes, que j’approche en tant que processus de

⁹ Je fais référence ici à la formule proposée par Elsa Pibou dans sa thèse de 2016 sur les fermiers de TDL. Ma thèse s’inscrit bien évidemment dans une continuité du travail d’Elsa, que je remercie pour son accueil et ses conseils qui dès 2015 m’ont sans nul doute aidé à débiter cette recherche.

¹⁰ CDPENAF

¹¹ Ma recherche doctorale est pluridisciplinaire, soutenue en « Études rurales » et construite au sein du laboratoire « Lisst - Dynamiques rurales ».

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

« gestion patrimoniale » qui produit des valeurs nouvelles relatives à la propriété et à l'usage des fermes ou à leurs ancrages aux territoires.

Ce mémoire de thèse est organisé en deux grands ensembles et un troisième en annexe nommée « Appendice ». Le premier ensemble présente l'état de la question scientifique au sujet du foncier agricole en France et au sujet de la participation de la société civile à la construction de problèmes publics relatifs à la question foncière. Ce premier bloc est aussi l'occasion de présenter quelques grandes questions et enjeux de développement et d'aménagement, inhérents à l'ancrage territorial de l'agriculture. Mon ambition est de rappeler les différentes dynamiques sociales et politiques touchant les enjeux d'allocation et de gestion du foncier agricole en France dans une longue période historique. C'est *via* le mode du récit que j'ai tenté ce travail. En sus, ce mode du récit est aussi choisi pour comprendre ma position dans l'histoire, dans les actions puis dans l'observation et l'analyse de TDL, qui permet tout à la fois de comprendre certains de mes choix méthodologiques et empiriques mais aussi mon propre rapport à Terre de Liens, au foncier agricole et ... à moi-même en tant que militant de TDL d'abord puis en tant que chercheur. De ce fait, la présentation de mes différentes phases de questionnement, la présentation de mon cadre théorique et de mes méthodes d'enquêtes et d'analyse apparaîtront telles qu'elles se sont succédé au fil de mes allers-retours entre le terrain et mes lectures et plus tard dans le cours de mes analyses et résultats.

Un deuxième bloc, est dédié dans un premier temps à l'analyse comparée de deux chartes paysannes (de la *Via Campesina* et de la FADEAR) et de la charte citoyenne de TDL. Ensuite c'est l'analyse d'un processus de soin (*care*) intégré au faisceau de droits fonciers que déploie TDL qui me permet de saisir comment et par quelles valeurs les acteurs de TDL gèrent leurs « établissements ». Pour cela, trois fermes TDL sont à l'étude¹². Puis on se concentre sur la description et l'analyse de ces trois fermes TDL *a priori* « ancrées sur leurs territoires » qui permet de comprendre l'émergence de ce que je nomme une « territorialité réticulaire du commun », c'est-à-dire l'émergence d'un pouvoir sur le territoire par la production de lieux symboliques, mis en réseau, à travers les « fermes TDL ».

Enfin, un dernier bloc que j'appelle « Appendice », positionné en annexe n°1, peut être lu de manière indépendante des deux parties constituant la thèse qui, elles, sont liées. L'appendice de cette thèse présente les tenants et aboutissants des structures internes de TDL. Pour compléter et questionner des éléments de cadrage internes de l'action collective propre à TDL qui y apparaissent, une analyse est proposée. Elle est également nourrie des résultats de mes premières observations du réseau et de mes premiers entretiens-conversations avec certain.e.s des fondateur.trice.s et leaders du « Mouvement ». À noter enfin que cet appendice a surtout pour ambition de proposer aux lecteur.trice.s, une compréhension de ce réseau complexe qu'est le « Mouvement TDL » : tant dans son histoire, et sa temporalité que dans son espace, puis parfaire l'explication de certains de mes choix méthodologiques et théoriques, dont la présentation débute en première partie et se déploie au fil de la thèse.

¹² La présence du terrain dans cette thèse est aussi relative à ma démarche immersive au sein de mon objet. Ainsi le terrain apparaît au fur et à mesure des nécessités du mode récit employé.

PARTIE 2

**« Fermes – Fermier.ère.s – Territoires »,
l'équation de l'Agriculture citoyenne.**

De la société civile au mouvement social – géographie d’une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Dans cette deuxième et dernière partie de la thèse l’objectif est d’analyser par quels moyens et valeurs TDL participe à un renouvellement des pratiques d’allocation et de gestion du foncier agricole en France. Pour cela, nous présentons les résultats d’une analyse thématique qualitative (Paillé, Mucchielli, 2016) de la charte de TDL « citoyenne » à l’aune de deux chartes produites par deux réseaux « paysans », ainsi que l’analyse de processus sociotechniques (Akrich, Callon, Latour, 2006) et de formes d’actions collectives (Céfaï, Trom, 2001) à travers nos trois études de cas.

À cette échelle nous approchons le « Mouvement TDL » comme un Réseau sociotechnique (RST) cherchant à « grandir »¹³ (Boltanski et Thévenot, 1991) depuis sa position dans le champ de l’agriculture citoyenne. Position que TDL éprouve ponctuellement auprès d’agents d’institutions du développement agricole (Chambre, SAFER, OPA) et de l’aménagement du territoire (Communes et leur regroupements, DDT) et avec des organisations membres du réseau InPACT (ADEAR, CIVAM notamment).

Les trois chapitres de cette partie montrent (i) comment TDL en tant que Mouvement social (MS) infléchit la trajectoire sociale et culturelle foncière paysanne (analyse de chartes) ; (ii) comment l’acquisition et la gestion collective de fermes se retrouve être au cœur d’une co-activité (Dardot, Laval, 2014) stratégique du réseau sociotechnique des fermes TDL étudiées ; et (iii) comment TDL sur la base de ses établissements et au sein d’une territorialité réticulaire du commun, devient un opérateur foncier utile pour les territoires. À l’occasion de chacune de ses trois entrées nous présentons le pourquoi de ces choix en regard de notre problématique. Avant d’exposer nos résultats, nous indiquerons aussi nos matériaux de recherche et dévoilerons les cadres théoriques et les méthodes d’analyses utilisées. Enfin, nous montrerons comment ces résultats viennent affecter nos hypothèses de recherche.

Ainsi, allons-nous donner suite à notre article publié dans la revue *Economie rurale* (Lombard et Baysse-Lainé, 2019) en y reprenant certaines données, analyses et informations. Partant, c’est l’occasion d’avancer le travail sur la conceptualisation de l’AC en tant que mouvement d’action collective sur le foncier. L’objectif étant de montrer l’existence d’une *territorialité¹⁴ réticulaire du commun*.

On a vu que le réseau InPACT, dans lequel TDL intervient, favorise le rapprochement entre le monde paysan et le reste de la société, autour d’enjeux alimentaires et écologiques (*ibid.*). Cette dernière partie de la thèse montre que le réseau TDL, – qui depuis dix-sept ans tente d’enrôler des acteurs locaux dans sa logique –, risque de se retrouver finalement lui-même enrôlé et mis au service des territoires. Elle présente aussi comment le statut de « paysan », i) est déterminant pour l’action du « réseau TDL » pour défendre l’accès au foncier agricole et ii) comment cette figure perd dans TDL sa légitimité à pouvoir s’exprimer en tant que « groupe à part » dans la gouvernance du « Mouvement TDL ».

Le réseau InPACT est un réseau d’associations qui comme toutes structures de ce type regroupe des personnes qui coopèrent pour apporter une solution à un problème (Hautenne,

¹³ Boltanski et Thévenot (1991) construisent cette notion de « grandeur » comme déterminant la « taille » des acteurs : est par exemple « petit » celui qui n’a pas conquis une « estime sociale » auprès des parties en présence.

¹⁴ Pour rappel : la « territorialité » qui émerge avec TDL en tant qu’« *interaction entre deux systèmes [en réseau] l’un spatial et l’autre informationnel dans la perspective d’assurer l’autonomie [...de TDL en tant que] collectivité à travers le temps* » (Raffestin, 1987, p.19)

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

2004/1). Au sein de ce réseau, TDL se démarque (Lombard et Baysse-Lainé, 2019). Son approche transversale, sociale, économique et technique du problème alimentaire et territorial explique la manière dont sont appréhendés ses principaux objectifs : la relocalisation alimentaire, la protection de l'environnement, la défense des droits à la terre et à l'usage des communs (Pibou, 2016).

Considérant la volonté de TDL de représenter localement et nationalement les citoyen.ne.s auprès de l'État (DDT), des Collectivités territoriales (Communes et leurs regroupements, Régions) et des institutions agricoles officielles (Chambre d'agriculture, SAFER) et alternatives d'InPACT (ADEAR, CIVAM, notamment), nous abordons TDL comme un réseau associatif de type « gestionnaire », « militant » et « civique » (Cantelli et *al.*, 2002) propriétaire de foncier agricole et comme un nouveau collectif de médiation dans le champ de l'aménagement du territoire autour de l'usage du foncier (terres et bâtis) agricole. En ce sens, TDL se distingue au sein d'InPACT par ses actions de construction d'une propriété collective (*quasi*-privée du côté de la Foncière TDL et *quasi*-publique du côté de la Fondation TDL), institutionnalisée à l'échelle nationale, avec péréquation financière entre les territoires. En plus de conventionner avec le réseau des SAFER, TDL affirme une identité territoriale singulière à la fois paysanne, propriétaire et citoyenne *via* sa politique fondatrice d'« *innervation des territoires* » et de conventionnement avec les Collectivités territoriales locales (Pech et Giorgis, 2013 ; Léger-Bosch, 2015 ; Lombard et Baysse-Lainé, 2019). Dans le cadre d'un paradigme « post-matérialiste » (Margétic et Chaucesse, 2012), – alors que les autres structures d'InPACT ne se positionnent pas de manière formelle sur le statut « privé », « public », ou « commun » du foncier agricole –, TDL considère le foncier agricole comme un patrimoine historiquement constitué (Margetic *et al.*, 2016) et un bien public inaliénable à gérer et à protéger collectivement au long terme. Cette patrimonialisation de fermes par TDL, outre une « *résurrection du local* » (Debarbieux, 2015, p.234.) en opposition au « global » (*ibid.*), « *génère [...] des objets de patrimoine, [des fermes], œuvres architecturales, productions locales [...] qui visent autant à cultiver des imaginaires locaux qu'à brancher les sociétés locales sur des espaces [et des réalités politiques] de plus vastes échelles* » (*ibid.*, p.235). Les fondateur.trice.s de TDL précisent qu'en l'absence d'une perspective d'intervention publique d'envergure¹⁵, TDL a structuré son argumentaire autour d'un foncier comme « bien commun » dont les enjeux sont locaux puis globaux. C'est dans ce cadre que le « collectif TDL » a élaboré de nouvelles règles pour statuer sur la répartition et l'usage de terres et de bâtis agricoles depuis 2003. En tant que patrimoine, les fermes TDL sont alors construites comme « *ce qui est censé mériter d'être transmis du passé, pour trouver une valeur dans le présent* » (Lévy, Lussault, 2013, p.748). Les activités de conservation et de patrimonialisation étant toujours, implicitement, porteuses de transformations sociales et politiques (*ibid.*), nos observations de terrains et nos analyses nous amènent à cadrer l'action collective de TDL en tant que prescriptrice d'une « territorialité du commun » (Lombard et Baysse-Lainé, 2019) dans laquelle sont enrôlés des actants humains et non-humains.

¹⁵ Ce qu'auraient pu être les Offices fonciers, issus du Programme commun de la Gauche en 1981.

Notre méthodologie de recherche et d’analyse

D’un point de vue de nos méthodes (chapitre 1, partie 1) notre propos s’appuie sur des enquêtes qualitatives. Nos matériaux d’enquêtes forment trois bases de données : les deux premières nourrissent la première partie des résultats (chapitre 1), tandis que la dernière a servi pour les chapitres 2 et 3.

1) Nous avons mené une analyse thématique qualitative (Paillé, Mucchielli, 2016) de la charte de TDL (2003), au regard des chartes de deux mouvements paysans parmi les plus significatifs : (i) la Via Campesina (VC, 2009) – dont font partie deux syndicats agricoles français : la Confédération paysanne et le Mouvement de défense des exploitants familiaux – et (ii) la FADEAR (1998).

2) Nous avons étudié le réseau TDL, aux échelles nationales, régionales et locales. *Via* cinquante-neuf observations participantes (Platt, 1983) lors d’événements internes : Conseils d’administrations (CA), réunions de Groupes locaux (GL), de groupes de travail thématique, d’événements ouverts au public comme des Assemblées générales (AG). Nous avons aussi réalisé quarante-neuf entretiens-conversations (De Sardan, 1995), dont cinq avec des porte-paroles nationaux du réseau.

3) Nous avons mené des enquêtes approfondies dans trois fermes TDL (figure 1), réparties dans trois zones choisies pour leurs similarités agricoles (la polyculture-élevage, agriculture biologique) et paysagères (présence de bocages) et pour la diversité des marchés fonciers : l’Avesnois, l’Ariège, les Côtes-d’Armor. Nous reconstituons des trajectoires de transmission et d’acquisition (cf. annexe n°9 « *Frises chronologique de la transmission des trois fermes étudiées* ») de trois fermes et de leur gestion en y intégrant les systèmes localisés (Torre, 2015) d’acteurs enrôlés dans la gestion patrimoniale et locative. D’autres terrains, découverts au fil de mes explorations et observations seront valorisés. En effet, investi dans le suivi d’un bénévole régional de l’AT TDL Midi-Pyrénées, intervenant en Ariège sur la gestion patrimoniale et locative de la ferme TDL de Portecluse, j’ai pu observer au-delà de cette ferme d’autres pratiques de TDL sur d’autres fermes. En outre, le projet méthodologique ethnographique de suivre la vie de l’AT TDL Midi-Pyrénées m’a amené à compléter mon terrain ariégeois. Par exemple, chaque année l’AT réalise son assemblée générale sur un territoire différent où TDL entend faire parler d’une nouvelle acquisition ou encore « intéresser » des acteurs territoriaux pour en faire de futurs partenaires. Il s’est agi ici de considérer la trajectoire associative et territoriale de cette association TDL à cette époque.

Sur tous ces terrains nous avons réalisé des observations lors de moments-clés de la gestion des fermes (diagnostics du bâti, sélections de candidat.e.s, mise à bail, *etc.*) et des entretiens-conversations ont été menés. *Via* nos observations et entretiens nous avons ainsi fréquenté des fermier.ère.s, des salarié.e.s et des bénévoles du réseau TDL, ainsi que des responsables syndicaux, des élu.e.s locaux et des technicien.ne.s de Collectivités locales. Durant les entretiens ont été abordées la genèse des acquisitions et les pratiques de gestion. Des documents internes aux trois associations régionales concernées ont complété le corpus.

Ancrage départemental de TDL et de fonciers "amis" en 2018

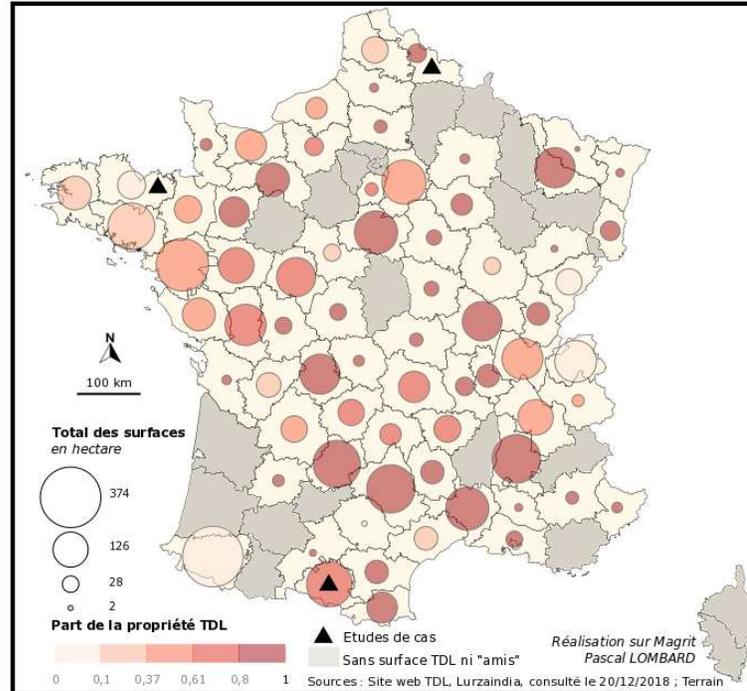


Figure 1 : Carte de l’ancrage départemental de TDL et de fonciers « amis » en 2018. Réalisation Pascal Lombard (Lombard et Baysse-Lainé, 2019).

L’ancrage théorique de notre recherche et de nos analyses

Notre ancrage théorique s’appuie sur trois théories : (i) la théorie de l’action collective et des Mouvements sociaux (MS), (ii) celle des Réseaux sociotechniques (RST) et (iii) sur la théorie des « biens communs » *via* les régimes fonciers distribués et faisceaux de droits.

→ (i) en ce qui concerne la théorie de l’action collective et des Mouvements sociaux (MS), les travaux de Daniel Cefaï (2007) proposent de reconsidérer la question du sens et celle du contexte spatial et temporel des actions collectives et de s’attacher non seulement aux actions, aux coordinations mais aussi au langage, à l’imaginaire, aux représentations en tensions. Pour Cefaï « *il n’y a pas de « conflit social » sans un « champ culturel » qui soit partagé par tous les différents acteurs* » (p. 418). Il rappelle que pour Touraine, les MS sont « *des actions collectives visant à modifier le mode d’utilisation sociale de ressources importantes au nom d’orientations culturelles acceptées dans la société considérée* ». De ce fait, les MS « *doivent avoir un « programme politique » au sens où ils « en appelle[nt] » à des principes généraux en même temps qu’à des intérêts particuliers* » (*ibid.*). Pour saisir le programme politique du Mouvement d’agriculture citoyenne (MAC), à travers son action sur le foncier, sa reconquête de parcelles et de bâtis et son travail de légitimation de son action au long terme, les outils proposés par Cefaï renouvellent les apports de Touraine.

Daniel Cefaï encourage aussi à considérer les actions collectives d’un point de vue ethnographique et donc, dans les contextes et situations où elles sont mises en œuvre.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

S'appuyant sur les apports d'Erving Goffman tout en les dépassant, Céfai propose d'en finir avec l'opposition entre « situation » et « structure » : « *d'une part, en reconnectant la situation sur des réseaux et des flux d'objets, de relations, de signes et de règles [...]; d'autre part, en montrant que la « structure » se réalise dans l'« ordre de l'interaction », et que les acteurs l'accomplissent, la coproduisent et la codéfinissent dans leurs actions in situ* » (Céfai, 2007, p.700). Il nous incite dans cette perspective à reconsidérer les notions de micro et de macro et partant les oppositions d'échelles et de temps. Selon-nous, il nous engage alors dans une géographie sociale dédiée à saisir « l'espace des mobilisations » pour une compréhension fine de phénomènes socio-spatiaux locaux. La portée de ces mobilisations serait toujours politique et toujours relative à une ressource (sociale mais également matérielle) : « *le « micro » n'est pas « dans » le « macro » comme le « petit » est « dans » le « grand ».* Ce que les chercheurs qualifient de « structure » est tout autant « dans » la « situation », et n'exerce pas une force, une pression ou une influence « de l'extérieur » » (p.701).

C'est par l'approche de « collectifs », en situation d'action collective et relativement à une ressource (la terre, l'exploitation agricole, le territoire, par exemple) et à ses structures (la propriété privée, les droits d'accès institutionnels, les politiques publiques, par exemple) que des épreuves (Boltanski, Thévenot, 1991 ; Céfai, Trom, 2001), vécues par des acteurs *in situ*, révèlent le travail de coordination, entre des personnes, des objets et leurs environnements (Céfai, 2007). Ce travail organise le collectif dans des « [...] configurations d'échange, de pouvoir et de droit » (Céfai, 2007, p.701) qui mettent en forme, en scène et en sens le collectif et qui spécifient les régimes d'engagement des individus. Les acteurs d'un MS s'expriment dans des contextes situés où se reconfigure l'action coordonnée en l'adaptant. C'est donc une « micro-analyse » multi-située qui permet de comprendre un MS dans sa globalité.

Eu égard au cadre théorique présenté ci-dessus, notre approche de certaines des opérations du « Mouvement TDL », dans et aux alentours de ses fermes (établissements), seront analysées comme des opérations de cadrage réalisées par des agents-acteurs internes et externes à TDL, qui contribuent à la valorisation régulière des motifs de l'action (Céfai, Trom, 2001). Ces motifs sont agencés au sein de discours publics (Assemblée Générale, Salon et Foire, *etc.*) ou dans le cours d'actions, sur les fermes ; ou encore en situation d'entretien-conversation pendant nos enquêtes. Certains motifs apparaissent aussi au sein des trois chartes (TDL, FADEAR, *Via Campesina*).

Concrètement la production de « motifs » revêt une double fonction de justification (invocation du juste, d'une justice) et de cadrage (*frame*) motivationnel : productions des raisons de l'engagement dans l'action via la sélection de vocabulaire éclairant des motifs (Boltanski, Thévenot, 1991) et des valeurs (Boltanski, Thévenot, 1991 ; Heinich, 2017). L'action insérée dans une ou des arènes publiques, est soutenue par des répertoires tels des réserves de sens, de vocabulaires disponibles. Les acteurs se positionnent ainsi par rapport aux autres pour cadrer (définir) et coordonner (maîtriser) des situations problématiques, émettre leurs diagnostics et leurs pronostics, projeter et justifier leur action à venir (Céfai, Trom, 2001). Ces processus, dits « d'alignement » (Blumer, 1946, *cité par* Céfai, Trom, 2001), « *requis par l'engagement dans des relations de coopération ou de compétition, sont médiatisés par des opérations de cadrage, qui fixent des dénominateurs communs et préfigurent des enjeux partagés, articulent des schèmes d'interaction et délimitent le champ des interprétations et des performances possibles* » (*ibid.*, p.56).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

→ ii) Relativement à l'enjeu d'une approche de collectifs en situation et en interaction avec des « structures » liées à l'action et aux ressources (sociales et matérielles), la théorie des Réseaux sociotechniques (RST) nous est apparue pertinente pour nos observations du « Mouvement TDL ». Au sein de TDL, le foncier agricole (terres et bâtis) n'est plus seulement « ressource » ou « support », il devient un « actant » (Ackirch, Callon, Latour, 2006) non-humain : il peut jouer un rôle autonome et a son mot à dire (qualité des sols, des paysages, des bâtis, *etc.*), mais sa temporalité dépasse celle d'une vie humaine. Par ailleurs, des « porte-parole » (Akrich, Callon, Latour, 2006) humains, impliqués dans l'action (fermier.ère.s, bénévoles et salarié.e.s de TDL, agents et élu.e.s d'institutions locales) le font parler. C'est à cet égard que nous mobilisons les notions de « processus d'intéressement » et de « traduction » (Callon, 1986), pour montrer comment TDL, *via* ses fermes, « problématise » (Callon, 1986) le territoire autour des questions foncières et alimentaires et « enrôle » des acteurs locaux et de nouveaux.elles militant.e.s.

→ (iii) La théorie des « biens communs » est abordée ici *via* des régimes fonciers distribués en faisceaux de droits (Ostrom, 2010 ; Baysse-Lainé, 2016). Elle nous permet d'embrasser l'édifice socio-spatial, tant sociotechnique que politique du « Mouvement TDL ». De l'arène opérationnelle de TDL (les fermes TDL) jusqu'aux autres arènes d'action (meso [AT TDL] et macro [Foncière et Fondation TDL]), qui constituent ensemble les trois structures d'actions directes sur le foncier du réseau TDL, c'est « l'action commune coordonnée » (Céfaï, Trom, 2001) de TDL qui se révèle : « *l'acquisition-gestion collective, au long terme, de fermes réputées viables, vivables et transmissibles* ».

Ce cadre d'analyse de l'action collective de TDL nous permet donc d'approcher l'ensemble des arènes d'actions sur différentes échelles et en réseau qui, « coordonnées » par l'interaction entre « structures » et « situations » (Céfaï, 2007), permettent de préciser « l'intention commune » (*op.cit.*) du Mouvement TDL : « *maintenir sur les territoires une agriculture dite à taille humaine, paysanne et biologique* ».

Au sein des faisceaux de droits examinés nous mobilisons ensuite deux autres résultats de nos observations qui sont ultérieurement devenus des catégories d'analyse de nos matériaux de terrain : « le soin envers le foncier et le territoire » et « la construction d'une réciprocité entre « paysan.ne.s » et « citoyen.ne.s » ». Ces deux catégories sont donc au départ deux motifs signifiant l'action de TDL, produites au sein des diverses arènes d'action du réseau TDL. Pour donner corps et statuts à ces deux motifs du point de vue théorique et analytique nous emprunterons des outils d'analyses aux théories du « *care* » (Tronto, 2011 ; Petit 2014/2) et au concept de « réciprocité » (Servet, 2007/2).

La théorie des Réseaux sociotechniques (RST) nous permet enfin d'articuler les différents cadres conceptuels mobilisés pour cette analyse. Elle constitue donc la théorie centrale de notre approche de TDL. En effet, *via* les RST observés apparaissent des « solidarités techniques » – qui dans le réseau TDL lui-même ont valeur de « *praxis* instituant » – et leurs évolutions (dans le processus d'institutionnalisation). C'est là que se partagent des tâches (Dardot, Laval, 2014, p.405-451), des droits fonciers (Ostrom, 2010 ;

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Baysse-Lainé, 2016), des activités de *care* et de *care* environnemental (Tronto, 2011 ; Petit 2014/2) et des formes de réciprocités (Servet, 2007/2) entre actants.

En externe de TDL un autre RST, congruent au premier, apparaît et précise le volet territorial de l'action de TDL sur la base de ses fermes. Nous montrons ici comment TDL enrôle – *via* un processus de « traductions » et « d'intéressements » (Akrich, Latour, Callon, 2006) – des acteurs locaux de l'agriculture et de l'aménagement du territoire et comment TDL est à son tour enrôlé par ces derniers.

Conclusion de la Partie 2

« Fermes – Fermier.ère.s – Territoires », l'équation de l'Agriculture citoyenne

TDL est en France une des principales organisations militantes non agricoles ou agraires traitant de la question du foncier à l'échelle nationale. Elle s'est construite à partir d'un vaste creuset de mouvements agricoles et de la société civile (cf. partie 1). Cependant, si elle est une des parties prenantes du Mouvement de l'agriculture citoyenne (MAC) et qu'elle montre une continuité de valeur avec le monde agricole alternatif qui également compose le MAC, certains des motifs qui constituent le corpus idéologique de TDL diffèrent de celui des organisations strictement paysannes (ADEAR, CIVAM par exemple). En outre, TDL est cadré (*to frame*) par des agents-acteurs d'OPA et de Collectivités locales qui le démarquent d'autres propriétaires-privés, qui, sur les questions de la propriété, de la gestion et de l'allocation du foncier, sont cadrés comme se revendiquant d'une éthique seulement écologique et pas assez agricole et économique.

Une analyse des ruptures et continuités axiologiques entre les deux corpus idéologiques à l'étude, l'un approché comme « paysan » et l'autre comme « citoyen », constitue le travail mené dans le premier chapitre de cette dernière partie de la thèse. Notre analyse thématique de la charte de TDL, nommée « citoyenne » à l'aune de deux chartes « paysannes » (Charte de la FADEAR, charte de la *Via Campesina*) nous permet *in fine* de montrer les fondements d'une rencontre (continuités thématiques) entre TDL et les organisations paysannes françaises, en somme ce que nous proposons de nommer *la base axiologique de l'Agriculture citoyenne*. Cette analyse nous permet *in fine* de saisir les débats (ruptures thématiques) qui habitent ce MAC. Quand cela nous a semblé faire sens nous avons valorisé des éléments de discours de fondateur.trice.s et de leaders de TDL afin de donner corps aux ruptures et/ou continuités axiologiques entre les chartes. Nous en faisons ci-après la synthèse.

Nous commençons par les continuités de valeurs entre les trois chartes pour aboutir ensuite aux résultats composant les débats internes de l'Agriculture citoyenne (AC).

→ Les continuités thématiques et de valeurs entre la charte TDL et les chartes des deux organisations paysannes, que sont la Fédération des associations de développement de l'emploi agricole et rural (FADEAR) et la *Via Campesina* (VC), favorise une première compréhension de l'émergence d'une arène publique agri-alimentaire où se discute et se dispute l'activité de *planification de transmissions de fonciers agricoles au long terme à des fins de développement territorial*.

La vitalité des campagnes dans la relation « Monde Urbain / Monde Rural »

Cet arbre thématique, (figure n°15 du mémoire) montre selon nous, – à l'heure du phénomène d'urgence climatique et de transition des systèmes alimentaires –, les bases culturelles, politiques et motivationnelles d'une Agriculture citoyenne en premier lieu, ruraliste (pro CCP et pro développement rural local) et en deuxième lieu interdépendantiste (penser le

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

rural et l'urbain comme investis d'enjeux réciproques : faire système). Cependant, cette mise en système de la relation « monde rural - monde urbain » promue est cependant contrainte par une autre construction sociale (ou mise en système) du phénomène : le développement d'un « système » ou « projet agri-urbain ». À la différence d'une séparation entre la ville et la campagne qu'évoque la littérature quant à l'hégémonie du « système agri-urbain », *l'AC construit un renversement ruraliste* qui détermine une moins forte dichotomie entre ces espaces de production alimentaire d'un côté et de consommation de l'autre. En effet, ce que nous observons des valeurs de l'AC tient plus d'une perspective que nous nommons « interdépendantiste » faisant de ces catégories d'espaces, des objets liés à intégrer et à protéger ensemble dans une même complexité. Dans ce renversement ruraliste de l'AC et sa perspective, une nouvelle catégorie spatiale *quasi* rhétorique ainsi apparaît : *l'espace péri-rural*. C'est l'attention en une nouvelle centralité qui se fait ici *sentir* : une centralité où ce qui est central est un autre rapport au temps, à l'espace, voire aux distances. C'est aussi une autre qualification de l'espace par laquelle sont valorisées des réserves de biodiversité, des espaces productifs alimentaires, des aquifères, des paysages, des savoirs, des processus techniques singuliers, des identités, *etc.* La périphérie de cette centralité rurale, le système urbain et son échelle métropolitaine, cet *espace péri-rural* en somme, se retrouve être alors, celui en attente, le demandeur, l'influencé, le financeur et *in fine*, le bénéficiaire de ce que le rural peut (pourrait) proposer, dans le cadre des enjeux de transition alimentaire, climatique et sanitaire. L'exemple des pratiques qui ont émergé durant l'épidémie du Coronavirus « *Covid-19* » est probant à ce titre : des filières agricoles de proximité et de qualité s'étant organisées pour concevoir de nouveaux marchés à proximité des villes. Les agriculteur.trice.s et leurs filières ont aménagé des réservations connectées (en ligne) de paniers, des livraisons à domicile, *etc.* La société (entière) a-t-elle regardé et lié directement les bénéfices d'une agriculture de proximité, avec la problématique de l'isolement. Cette fois le renversement ruraliste se mesure du côté de la société urbaine ou celui.celle qui était isolé.e n'était plus le.la « paysan.ne ». L'espace public enclavé n'était plus non plus le « rural » mais, pour ainsi dire, « la cage d'escalier » ou « les paliers urbains de portes d'immeubles ou de pavillons ». À suivre.

Critique et solution du rapport « espace-temps » contemporain, issu de la modernité occidentale

L'analyse thématique (cf. figure 16 et 17 du mémoire) des trois chartes présente une rupture profonde avec la « modernité occidentale ». En effet, les trois arbres thématiques montrent comment l'AC questionne, critique et solutionne le rapport « espace-temps » qu'a durablement engagé la modernité occidentale en France. Les formes de « court-terme » et de « déterritorialisation » en tant que conséquences de cette modernité sont critiquées puis, supplantées par une AC qui pose les principes d'un « faire - citoyen » en vue du maintien de l'agriculture paysanne. Dans ce « faire - citoyen », c'est notamment l'appropriation juridique (ou juridiquement garantie) de la Terre et de ses ressources (Ripoll, 2005/2) qui est menée.

Aménager l'espace, allouer et prendre soin de la terre agricole

L'enjeu d'une « réforme agraire pour répondre aux besoins des paysan.ne.s et des *territoires* » (Charte de la VC : Introduction de la déclaration ; cf. figure n°19), présente une continuité entre les deux chartes paysannes et la charte citoyenne de TDL. Ce dernier fait

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

montre ici de sa démarche singulière (la finance éthique) et d'une posture « propriétaire » inédite. En effet, si les propriétaires sont aujourd'hui en majorité des exploitants arrivant à la retraite ou des membres de leurs familles, quand d'autres sont ignorants de leur patrimoine et dépourvus de stratégie (Guéringer, 2008, 2012) le réseau TDL prône une « *finance éthique* », – répartie par péréquation et territorialisée car discutée (voire proposée : subvention d'investissement à la FRUP TDL) auprès des acteurs publics –, pour « *rendre accessible le foncier et le bâti* ».

À la base de l'enjeu promu par l'AC d'aménager l'espace et de prendre soin de la terre agricole, c'est le financement de la propriété foncière en tant que fondation stratégique de l'action de l'AC qui se révèle ici. Ce qu'il faut noter pour comprendre la portée sociotechnique et institutionnelle de l'AC sur cet enjeu c'est que les trois chartes s'accordent sur une critique des modalités d'aménagement des territoires et de développement local. Les revendications et activités de l'AC en ce sens, trouvent en sus en France un écho législatif¹⁶ et territorial. L'ensemble témoigne d'une réappropriation par la société des questions agricoles, alimentaires et environnementales. C'est dans ce contexte que les Collectivités locales poussent des projets agricoles de territoire intégrés aux politiques d'aménagement. Entre les chartes étudiées, c'est le motif de la « *participation* », – des paysan.ne.s et des citoyen.ne.s aux côtés d'agents et d'élu.e.s de Collectivités, – à la gestion du territoire agricole et le motif de « *prendre soin* » de la terre qui résonnent alors dans un même « *cadre (frame) motivationnel* » (Cefaï, Trom, 2001, p.16). Dans cette dynamique sociotechnique en développement, TDL devient alors un outil stratégique de collectifs territorialisés mobilisant des activités de gestion du foncier tels des communs ou, à l'aune de notre cadre théorique, des « co-activités » pour lutter contre les logiques du marché foncier. On voit émerger ainsi une « territorialité réticulaire du commun » dans laquelle l'identité « aménagiste » de TDL, mue par ses capacités de propriétaire foncier, est probante.

Cependant les trois axes de « rupture » valorisés montrent comment l'AC intègre une complexité de points de vue sur des questions finalement très sensibles :

La propriété du foncier agricole

L'analyse de cet axe thématique (cf. figure 20 du mémoire) présente comment TDL remet en cause la logique de « la propriété du foncier agricole » et partant, sa transmission. Dans l'objectif d'agir sur l'environnement et sur la destination alimentaire des pratiques agricoles le « Mouvement citoyen » s'appuie sur une extension du droit du propriétaire et sur la multiplication de ses fermes. La propriété foncière est pour TDL un support de sa politique. C'est l'inaliénabilité des terres possédées qui est particulièrement revendiquée afin de contrer l'idéal de la « propriété foncière individuelle », hérité de l'agrarisme du XIX^{ème} siècle en France. TDL construit alors un idéal sociopolitique d'un « commun associationniste » marqué d'une « volonté d'expérimentation pratique ». Le « déterminisme » relatif à cette sociopolitique est qu'*in fine* la terre agricole concerne l'ensemble des capacités d'existence des êtres humains et non-humains : ces « êtres » ne sont plus alors considérés comme « maîtres » de la terre mais « obligés » (actés) par elle. Et l'urgence climatique dans une société globalisée et désormais

¹⁶ Loi n° 2014-366 du 24/03/14 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové. Loi n° 2014-1170 du 13/10/14 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt.

De la société civile au mouvement social – géographie d’une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

plus urbaine que rurale et vulnérable (cf. la crise sanitaire de la Covid, 19) n’engage pas semble-t-il la charte citoyenne à se prononcer ni sur l’accès des paysan.ne.s à la propriété foncière ni sur leur accès aux terres improductives. Or, *a contrario*, la charte de la VC considère cet accès comme nécessaire à leur subsistance. Dans les chartes paysannes « droit d’usage » et « droit de propriété » peuvent être liés mais la charte TDL les sépare volontairement. En sus, tout en les morcelant, la charte citoyenne les conditionne : « *l’agriculture de TDL est nourricière, donc de production, pas vivrière [...]* » (Estelle). Cette séparation et cette conditionnalité opérées par TDL entre droit de propriété et droit d’usage s’appuient en outre juridiquement sur un outil : le Bail rural environnemental (BRE). « [...] *Point de divergence avec la Confédération paysanne* » (Serge). Conclu avec les fermier.ère.s, le BRE assure aux membres (adhérent.e.s, actionnaires et donateur.trice.s) et aux partenaires institutionnels¹⁷ que les sols ne sont pas dégradés. La mécanique tant technique que politique engagée détermine la volonté d’un contrôle en amont et en aval des installations : c’est ce qui apparaît clairement dans le programme du réseau TDL *via* sa stratégie de type « firme-citoyenne » et son outil le BRE, de type « fermage-citoyen ». Cependant, le BRE implique une transformation des rôles de propriétaire et de fermier.ère. TDL fait ici le pari que ses fermier.ère.s seront durablement enrôlé.e.s par son ambition écologique, alimentaire et collective.

Dimension organisationnelle et représentativité des enjeux relatifs aux statuts

L’analyse de cet axe thématique traite de la prise de décision sur le foncier (cf. figure n°21 du mémoire). Se présente ici la seconde bifurcation des thèmes et valeurs des chartes paysannes par la charte citoyenne. La plus importante rupture se forme autour de « la liberté d’association et d’expression des paysan.ne.s ». Présentée comme un droit par les chartes paysannes, elle est absente de celle de TDL. Selon Elsa Pibou (2016), cette absence institutionnelle des fermier.ère.s dans la gouvernance de TDL s’explique par son projet et sa politique de développer un mouvement citoyen largement ouvert sur la participation de personnes extérieures à l’agriculture et de ne plus laisser la question foncière entre les mains des agriculteur.trice.s. En effet, la figure du « paysan » disparaît derrière celle du « citoyen », dont la voix « doit être portée ». Enfin, quant à la question de l’enjeu défendu par TDL de la pérennité d’une action collective citoyenne non-exclusive sur le foncier, se précise alors, en interne de TDL, un mélange des genres relatifs aux statuts dans TDL : « *On ne sait pas [toujours] si on a des liens avec les fermiers parce qu’ils sont administrateurs ou parce qu’ils sont fermiers.* » (Estelle). Tout comme dans l’analyse de l’axe thématique « Reconnaissances-Égalités » ci-après, le statut de « paysan.ne » se retrouve noyé dans une somme d’autres statuts dont chacun compte faire entendre sa voix.

Reconnaissances et égalités du statut « paysan »

L’analyse de cet axe (cf. figure 22 du mémoire) dédié à la question de la « reconnaissance et de l’égalité du statut « paysan » en face du statut « citoyen » » dans la dynamique sociale de l’AC, donne écho aux deux constats présentés *supra*, en première partie

¹⁷ Fédération nationale des SAFER, Collectivités locales, Ministères, OPA, PNR, Agences de l’eau, Actionnaires, Donateurs.^[1]_{SEP}

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

(i) et dans l'annexe « Appendice » (ii) de cette thèse : i) une première phase de rupture avec l'idée d'une « figure paysanne » comme dépositaire de « *l'importance de la ruralité et en son sein de la figure du paysan [...en tant que] dimension symbolique et politique [...et] figure de résistance à l'Etat* » a été institué par le « mythe de la modernité » (Gervais, 2015, op.cit. partie 1, chapitre 2 du mémoire) ; ii) une deuxième phase de rupture advient de l'organisation TDL elle-même au sein de laquelle la figure du « fermier-paysan », se retrouve enrôlée dans un projet « citoyen », national et territorialisé, qui la dépasse. Au sein de l'AC en tant qu'« *agriculture responsable vis-à-vis de la société* » (Estelle) et au sein de la « société » elle-même, les agriculteur.trice.s, dans leur figuration « paysan.ne » hétéronome, sont alors reconnus par un dessein plus technique que politique.

En toute dernière analyse, les productions de valeurs étudiées dans ce premier chapitre de cette dernière partie donnent sens à l'action collective de l'AC autour de la reconquête des territoires ruraux face au processus de modernisation agricole et partant, face au monde urbain et ses logiques socio-spatiales. Les relations villes-campagnes des années 1970-1980 (Mathieu, 1990) trouvent ainsi écho dans les exigences actuelles réifiées notamment par le *renversement ruraliste* de l'Agriculture citoyenne (AC) : d'un côté l'espace rural riche en ressources (Mathieu, 2017 ; Pierre, 2013) doit être préservé en solidarité avec les besoins alimentaires des villes. D'un autre côté, les villes sont considérées comme trop attractives et l'urbanisation apparaît comme un « processus dominant » au détriment d'un espace rural vu comme « dévitalisé » (Mathieu, 1990, 2017 ; Pierre, 2013). On comprendra désormais que l'AC entend l'espace rural comme étant menacé par une « territorialité » dominante de l'aménagement du territoire français dont nous faisons par ailleurs le constat (partie, 1, chapitre 2 du mémoire). On comprendra aussi que c'est depuis ce constat que l'AC propose des formes de « territorialités réticulaires » nouvelles allant dans le sens de l'évolutionnisme socio-spatial construit par TDL dans ses propres pratiques foncières : faire évoluer « *le système de relations que les hommes ont avec les espaces, à savoir les pratiques, les usages, les représentations, les imaginaires, les systèmes de valeurs et les stratégies que les acteurs déploient dans l'espace* » (Lévy, Lussault, 2013, p.933). L'argument majeur que construit TDL dans ce dessin est que pour le « Mouvement citoyen » : la terre est un bien commun inaliénable, qui agencé comme perspective devant être commune et universelle tend à fédérer, dans la complexité, l'humanité et l'écologie. Et selon nous, à déterminer une « territorialité réticulaire du commun » faite de la rencontre d'actants humains et non-humains au sein d'itinéraires sociotechniques (entretien du paysage, de la ressource en eau, rénovation de bâtis, soutien de filières de qualités et locales, etc.).

Le deuxième chapitre de cette dernière partie de la thèse montre comment, dans sa politique de publicisation et de mise en débat public des questions foncières, Le « Mouvement TDL » accompagne techniquement et philosophiquement des citoyen.ne.s à prendre en charge des questions d'usage du foncier et d'aménagement du territoire en réifiant sur l'autel idéal de la « participation-citoyenne » (cf. chapitre 3, partie 1), une posture morale de « responsabilité », entendue comme enjeu de « prendre soin » (*caring for*) du foncier et du territoire. Outre que des valeurs cadrent (*frame*) l'activité de TDL sur le foncier agricole (acquisition collective de terres et de bâtis, leurs usages écologiques, leurs allocations et transmissions au long terme, leurs ancrages aux territoires, notamment) se sont aussi des pratiques et des outils de gestion collective qui sont ici révélés (le BRE, le Compte d'exploitation prévisionnel, notamment). L'ensemble donne *in fine* à saisir une « praxis citoyenne » sur le foncier, faite de principes, de valeurs, d'outils et d'actions, qui l'institue et la réalise.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Si la première ambition de ce chapitre est de présenter comment TDL gère ses fermes et les construit en tant que « bien commun inaliénable », *via* un « partage de tâches » interne, entre les trois échelles d'action du réseau : « la ferme » ; « l'association territoriale TDL » régionale et le « Pôle fermes » national, sa deuxième ambition est de montrer comment à chaque échelle se déclinent des « responsabilités » et des activités de gestion, toujours collectives. Notre cadre d'analyse s'appuie sur les postures et compétences morales de l'éthique du *care* et sur le principe d'intégration économique de la « réciprocité » afin de comprendre TDL, dans des « activités du quotidien ».

C'est par l'enquête de terrain que nous avons vu se composer et s'instruire des actions sur le foncier agricole *via* quatre cadres et motifs d'actions :

-la propriété foncière collective bénéficiant d'une péréquation financière entre les territoires à l'échelle nationale ;

- le cadre et le motif associatif d'une construction sociotechnique interne d'un partage de tâches à plusieurs échelles, en vue de gérer collectivement, en faisant territoire, des fermes réputées paysannes (gestion qui tient compte du principe de « subsidiarité ») ;

- le cadre et les motifs de politiques publiques nationales (telles que les PLUI et le Droit rural notamment) ;

- le cadre de politiques publiques spontanées et situées sur des territoires en vue notamment du « maintien de l'agriculture » : « la relance de Circuit courts de proximités » (CCP), « la réouverture paysagère » et « l'enjeu eau ».

Ces cadres se révèlent être des « arènes d'actions » qui fédèrent *in fine* des collectifs territoriaux locaux, enrôlés selon nous par des valeurs communes donnant écho, à une autre échelle, au « Mouvement d'Agriculture citoyenne » (MAC). C'est en ce sens et relativement à la Reconnaissance d'utilité publique de la Fondation et d'Entreprise de l'économie solidaire de la Foncière TDL par l'État que nous parlons de la propriété des fermes TDL en tant que *quasi*-privée ou *quasi*-publique.

Mais ce deuxième chapitre montre aussi que le foncier de TDL n'est *in fine* inclusif que dans des limites éthiques acceptables et de projets construits par les collectifs que TDL anime et/ou d'où il émerge. L'ensemble compose des projets et des stratégies qui, partagés, construisent une « coobligation » entre actants humains et entre actants humains et non-humains. C'est ainsi qu'apparaît « l'arène publique agri-alimentaire » (Bonnefoy et Brand, 2014) qui, ici, se singularise par la présence : d'une société civile associative, d'agents (techniques et élus) de Collectivités locales, jusque-là restreints¹⁸ dans leurs volontés et actions sur les questions foncières et agricoles, des agents techniques et des représentant.e.s d' OPA et des fermier.ère.s. Au sein de ces collectifs des compétences et des savoir-faire pragmatiques spécifiques, qui s'acquièrent par l'expérience et se réactualisent, s'alignent dans le cours

¹⁸ Restreints par rapport (cf. partie 1 du mémoire) : aux logiques françaises d'aménagement du territoire, considérées comme laissant trop de place aux intérêts privés (Jouve, Vianey, 2012) ; du fait de la segmentation dans l'arène agri-alimentaire, – entre la société civile, les Collectivités territoriales et le monde agricole –, constituée à la faveur de procédures et de normes issues d'autres arènes diverses spécifiques et aux objectifs différents (Bonnefoy et Brand, 2014) ; La question de la pérennité de dispositifs de protection du foncier (Perrin, 2013 ; Baysse-Lainé, 2019).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

d'actions dont la visée est « un certain développement du territoire, agri-alimentaire, responsable vis à vis de la société ».

Dans TDL ces nouveaux Collectifs se réunissent en « triptyque », dans des « arènes d'actions » (Ostrom, 2005, dans Isauralde 2015/1). Ce sont des individus avant d'être des structures qui s'y mobilisent : des actants, d'associations agro-environnementales et alimentaires (AMAP, TDL), d'associations paysannes et d'autres OPA (Chambre d'agriculture), des agents et des élu.e.s de Collectivités territoriales locales et enfin des exploitant.e.s agricoles. Tou.te.s, en tant qu'individus portés par les valeurs des circuits courts alimentaires de proximité, de l'agroécologie et du développement rural local, explorent et constituent selon nous ce qu'est le « Mouvement d'agriculture citoyenne » (MAC).

Dans ce chapitre 2 voit-on ainsi apparaître ces collectifs « des marges » (car non-encore institutionnalisés) réunis autour d'enjeux « communs » et de projets, tant de lutte¹⁹ que d'intention de soin (*care*), aux territoires²⁰ notamment. La dynamique sociale dont il est question à l'échelle des fermes TDL est à saisir dans son époque et ses thématiques : la fin-faim de terre, le réchauffement climatique, les droits humains, les droits de la nature, les identités et spécificités territoriales, la revendication d'un « droit aux sols » et à l'« aménagement du territoire », le poids sociétal pesant sur les agriculteur.trice.s quant à leurs responsabilités sur les qualités alimentaires, sociales et environnementales produites.

À l'échelle de ses fermes TDL met sur le travail des principes d'interdépendance et de durabilité économique, financière et écologique, quant à la « gestion collective » de ses fermes. De part des règles construites et délibérées en interne, il favorise des arrangements institutionnels, socialement, économiquement et éthiquement construits collectivement par diverses parties-prenantes internes et externes investies à différentes échelles géographiques. Dans le temps long (depuis quinze ans d'expérimentation au moment de notre enquête de terrain) ces arrangements institutionnels montrent un enchevêtrement d'arènes d'actions (Ostrom, 2010).

Les résultats présentés, issus de l'étude des deux premières fermes en Avesnois (Nord) et en Arize-Lèze (Ariège) exposent comment et par quelles valeurs TDL développe l'épreuve d'une pérennisation de son modèle de gestion collective de fermes. La Foncière TDL devant rendre des comptes à l'Autorité des marchés financiers (AMF) et n'ayant pas d'autres revenus que des loyers faibles (fermages), encadrés par des arrêtés préfectoraux départementaux²¹, doit compter sur l'engagement des AT régionales et des bénévoles actifs (909 recensés en 2017) pour gérer son patrimoine et capter de l'épargne en région. La Fondation TDL compte également sur ces échelles d'action pour capter des dons et suivre des projets de donation et legs ainsi que des activités de gestion des fermes (comme pour La Foncière) : d'instruction de dossier de travaux, de diagnostic du bâti, de mise à bail, *etc.* Les échelles locales et régionales sont également sujettes aux capacités de ces deux structures nationales à capter une manne financière pérenne pour favoriser l'émergence de projets d'acquisition et de gestion. L'ensemble du réseau-foncier-citoyen est donc en interne, en situation d'interdépendance. Afin d'aboutir dans son action de rendre « transmissible » au long terme ses établissements (ses

¹⁹Tant contre l'hégémonie de l'agro-industrie, le productivisme et sa mondialisation que contre la logique métropolitaine de l'aménagement du territoire (cf. partie 1).

²⁰Et aux identités collectives qui les constituent : paysage, filière agri-alimentaire, histoire, *etc.*

²¹132 € en moyenne par hectare et par an pour les terres avec bâti et de 104 € pour les terres sans bâti.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

fermes), construites également comme « viables » et « vivables » et dans la perspective de son ancrage territorial, le réseau TDL s'investit selon nous dans des formes d'actions collectives de type « classes de projets » (Kovach, 2002 *in* Chevalier et Dedeire, 2014, cf. partie 1, chapitre 3) au sein desquelles il côtoie ponctuellement divers acteurs publics (Communes et regroupements, Chambres consulaires agricoles, DDT, Parcs naturels régionaux). Sa première stratégie étant de désamorcer en amont des problèmes relatifs à la faisabilité des projets et à son propre développement, local et national.

Les résultats présentés, issus de l'étude de la ferme dans le Trégor (Côtes-d'Armor) indiquent une alternative aux deux premiers dispositifs TDL présentés. La SCI du Scrapo développe l'épreuve d'une pérennisation avant tout d'un usage local et autonome de la ferme de Kereven. Certes l'ambition de sortir la terre du marché est partagée entre les trois études de cas mais en Trégor ce qui se joue en tant que motif (raison de l'action) c'est aussi, l'enjeu d'une rupture avec une propriété familiale et une loyauté tant foncière que familiale, depuis les années 1960, ayant conduit, pour partie, à un drame familial. Ce qui advient quant à l'implantation du projet dans le réseau local c'est bien plus la forme d'une « communauté de projet » qu'une « classe de projet ». En effet, certes la continuité familiale de la propriété a été « cassée » mais cependant c'est un collectif de personnes proches qui s'est investi dans le montage de la SCI et dans sa gestion. La loyauté envers la terre est aussi remise en cause par cette communauté de projet dans le sens où ce qui est pensé est aussi l'enjeu pour les fermier.ère.s de Kereven de pouvoir partir. Cet état et cette forme de l'action collective en Trégor révèle selon nous la portée de TDL en tant que « mouvement social » quant à sa capacité à participer à la rupture de cette loyauté, de ce surplomb foncier sur les cédant.e.s transmetteur.teuse.s et sur les repreneur.se.s de fermes, dans le cadre d'une transmission dans le cadre familial ou communautaire. On sort ci-après de l'analyse du seul projet breton, et trégorois, qui certes illustre à lui seul une rupture avec les structures sociales incorporées, autrement dit avec ce surplomb que sont « l'agrarisme » et « la politique des structures ».

En la matière, le projet en Trégor est rejoint par nos deux autres fermes composant l'étude de cas. En effet l'analyse dans ce chapitre 2, *via* une articulation de la théorie de l'éthique du *care* et la théorie des réseaux sociotechniques (dite aussi de « l'acteur-réseau » et « sociologie de la traduction »), montre qu'*in fine* quand une ferme est achetée par TDL ou un GFA/SCI (accompagné par TDL) il y a bien d'autres actants, insoupçonnés jusqu'alors, qui sont transmis. Leurs présences cassent d'autant plus toute forme d'individualisme agraire.

Ce qui est transmis à TDL, avec terres et bâtis, ce sont aussi des valeurs, des urgences et de nouveaux besoins spécifiques, outre le vécu et les valeurs de celui ou celle qui transmet, le.la cédant.e en tant que, à un moment donné, « actant central », en tant que « l'acteur-réseau », « responsable » de l'action de transmettre. En effet, les actants que sont dans notre étude la SCI du Scrapo, la Fondation TDL et la Foncière TDL incorporent des « chaînes de vulnérabilités-responsabilités-de-soins » que les cédant.e.s d'alors assumaient, quant à la transmission au long terme de la terre et du bâti. Mais au sein desdites chaînes les trois actants qui sont en fait des dispositifs fonciers, portent désormais le « poids » de la propriété. En portant la propriété, ces trois dispositifs fonciers « TDL » portent aussi, où accueillent, ce que les cédant.e.s initiaux portaient : la responsabilité d'organiser l'action de transmettre. En sus, comme pour les cédant.e.s initiaux.tiales, cette responsabilité semble couplée à une position de « porte-parole » de l'actant « activité de transmission au long terme » lui-même. Cet actant, qui est *in fine* un processus collectif inscrit dans plusieurs échelles d'action au sein de TDL, est lui-même problématisé par divers « porte-parole » positionnés à divers endroits du collectif d'actants

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

concernés (Fermier.ère.s, Bénévoles, l'architecte du Pôle ferme, *etc.*). Partant, les trois dispositifs (SCI, Fondation, Foncière) deviennent dans notre étude *les responsables et garants du bon déroulement d'autres processus de soin* (à destination d'actants humains et non-humains) situés au sein des fermes et au sein des AT TDL régionales. Ce qui émerge alors ce sont de nouvelles questions : quels sont les besoins spécifiques d'accompagnement des trois dispositifs fonciers « TDL » eux-mêmes en tant que garants du processus de *care* ? Ou encore : comment assurer au long terme que ces trois dispositifs restent des « porte-parole » ancrés dans le quotidien d'une gestion collective, construite par ailleurs, à plusieurs échelles ? Une hypothèse serait-elle d'envisager que les trois dispositifs soient eux-mêmes des « communs » et des « objets-ressources » centraux de l'action et donc également des « objets-frontières » d'autres actants humains et non-humains, animés par le même motif de transmettre au long terme des fermes paysannes hors du marché, hors d'un cadre familial et/ou d'un cadre communautaire restreint. En termes de nouveaux questionnements toujours, concernant le fait d'une loyauté agrariste « cassée » nous ne pouvons faire l'économie d'un autre questionnement quant aux loyautés nouvelles qu'engendrera dans le temps la propriété collective de fonciers agricoles, dans les modalités de l'Agriculture citoyenne. À suivre.

Concernant l'identité collective se constituant dans et *via* TDL, on peut en conclusion parler, dans la perspective socio-économique défendue ici, d'une identité « interdépendantiste » quant aux enjeux fonciers et alimentaires. *In fine* c'est notre hypothèse n°2 qui est validée : des postures morales de soin (*care*), à l'environnement et au territoire, interagissent au sein du faisceau de droits des fermes TDL, dans le but d'un partage de tâches de gestion écologique et économique du « Mouvement TDL » de long terme.

En effet, notre analyse, donne ainsi à voir une relation qui se précise entre l'économie solidaire (système de distribution de Principes d'intégration économique (PIE), la gestion des communs (système de partage et de distribution collective de tâches et de règles) et l'éthique du *care*, de Joan Tronto notamment (2011, 2013). Ce triptyque permet semble-t-il d'affiner la thèse d'Ostrom (2010) relative à la lecture d'arrangements entre usager.ère.s de fonciers agricoles en vue d'une gestion collective de communs *via* « le faisceau de droits fonciers ». En effet, en l'enrichissant de catégories (i) morale (*care*) et (ii) socio-économique (interdépendance des PIE : réciprocité, redistribution et de marché) le manque de l'approche d'Ostrom en termes d'analyse des changements institutionnels (Douai, 2014/3) dans les systèmes des *Commons Pool Resources* (2010) semble désormais équipé d'un outillage analytique pour l'observation de « changements institutionnels des régimes de propriété », ayant comme visée la sauvegarde de biens et de ressources institués comme des « biens communs ».

Du point de vue de l'émergence du Mouvement d'agriculture citoyenne (MAC) sur les territoires et donc sur les questions spatiales et d'aménagement du territoire, on peut également commencer à parler d'une « territorialité réticulaire du commun ». Dans ce système, le « Mouvement TDL », dont l'épreuve est (i) la non revente des actifs acquis *via* l'épargne solidaire et le don et (ii) le respect des principes de subsidiarité et de péréquation, mobilise la phase 2 du processus de *care via* la Foncière et/ou la Fondation TDL et les SCI-GFA. Ces trois types de structures propriétaires, mobilisés par TDL, détiennent donc la responsabilité (*caring for*) du maintien économique et patrimonial, au long terme de l'ensemble des dispositifs

De la société civile au mouvement social – géographie d’une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

fermiers de TDL. L’attention à l’autre (*caring about*), humain (fermier.ère.s et candidat.e.s à l’installation) et non-humain (sols, bâtis, paysages, eau, *etc.*) étant mobilisé aux échelles méso et micro par des acteurs proches des fermes (fermier.ère.s, administrateur.trice.s régionaux et/ou bénévoles-référents). C’est ici que se créent des espaces micro-publics et des collectifs (Latour 1991) de gouvernance, de l’échelle locale vers le global, fait d’usager.ère.s de la ressource foncière, d’actants humains agriculteur.trice.s d’OPA, de l’Etat et des Collectivités locales, mais aussi d’actants non-humains des sols, des bâtis, des paysages, *etc.* C’est dans ces espaces que se débattent les problèmes locaux d’accès au foncier agricole en vue du maintien d’une agriculture dite paysanne, territoriale et à taille humaine en somme, de l’Agriculture citoyenne. C’est à l’échelle micro, avec des bénévoles missionné.e.s par l’Association territoriale (AT) TDL régionale, des spécialistes agricoles d’OPA et des technicien.ne.s et/ou élu.e.s de Collectivités locale et des fermier.ère.s de TDL, que s’organise l’épreuve opérationnelle d’une gouvernance, – ré – encadrée par l’éthique et l’économique –, de l’allocation foncière. TDL est dès lors à saisir comme un nouvel acteur, reconnu d’utilité publique, de l’aménagement du territoire en France portant et diffusant, *via* ses établissements, sa politique et alimentant celle de l’Agriculture citoyenne (AC) sur les questions foncières.

Cette politique est sous-tendue par un évolutionnisme socio-spatial faisant du foncier agricole le support d’expressions et de projections de ce qu’est pour des collectifs locaux l’allocation optimale de la ressource foncière. Mais n’oublions pas qu’à l’échelle micro-économique cette fois, l’existence d’un ordre social foncier, tel que construit ici par l’AC, autour de l’accès à une ressource, peut fonder voire renforcer des relations de domination et de contrôle (Douai, 2014/3). Également rappelons-nous que le recours à l’Etat (TDL a obtenu la légitimité publique et sociale de son action par son biais) ou à d’autres échelles de régulation contre d’autres groupes pour faire connaître et renforcer leurs intérêts autour de la ressources (*ibid.*) crée nécessairement d’autres formes d’inclusion et d’exclusion et de principe de justice (Boltanski, Thévenot, 1991 ; Céfaï, Teom, 2001). Cette réflexion est un des objets d’analyse de notre prochain et dernier chapitre de cette thèse.

Le troisième et dernier chapitre de cette deuxième et dernière partie de la thèse s’attache à mettre en lumière comment depuis les activités du réseau TDL nous avons pu accéder au début d’un programme d’observation d’une arène sociale institutionnalisée en devenir. La spécificité de cette arène est que de nouvelles fonctions d’aménagement du territoire et de développement local sont données à l’activité de la transmission du foncier agricole sur les territoires. Mais cette arène au sein de laquelle TDL émerge, peu ou prou en fonction des systèmes étudiés, risque-t-elle d’intégrer dans le temps TDL, à l’instar des candidat.e.s à l’installation, comme un simple opérateur foncier utile. Sur le foncier, son usage, voire sur son utilité, cette arène en devenir, tel un « *nouvel espace sociopolitique [...] appelant la mobilisation des acteurs locaux [...] et la coopération des sphères privées et publiques [...]* » (Sencébé, 2013/3, p.257), démontre-t-elle une complexification des rapports « agriculture-société » et l’avènement de nouveaux rapports de domination du statut de la propriété *quasi*-privée ou *quasi*-publique sur le monde agricole. Dans ce contexte, acquérir une ferme n’est plus la finalité de l’action mais le vecteur d’une réappropriation territoriale au motif d’une volonté de construire un « monde commun ». Un monde commun où toutefois les paysan.ne.s en tant que figure politique sont relégué.e.s à des aspects seulement techniques.

CONCLUSION GENERALE

Dès la première décennie du XXI^{ème} siècle, dans le contexte d'une crise alimentaire mondiale (Brunel, 2009/3) la question alimentaire est construite certes dans une approche nutritionnelle (calories), économique (rencontre de l'offre et de la demande), sociale (partage de la valeur ajoutée), agronomique (en termes de « durabilité » des systèmes agraires) et écologiques (en termes d'environnement) mais également juridique (Dufumier, Hugon Philippe, 2008/4). C'est dans cette visée spécifique de la question alimentaire que s'éclaire les problèmes d'accès aux terres et aux droits fonciers des paysan.ne.s, et plus largement encore aux droits des citoyen.ne.s à l'alimentation (*ibid.*). Le foncier agricole partout dans le monde aujourd'hui, même en France, fait ainsi l'objet de vives tensions en tant que ressources diverses : financière, environnementale, alimentaire (Zasada, 2011) et territoriale (Rosenwald, Melot, Janvier 2016).

En France pendant que les fonctions résidentielles, alimentaires et écologiques du milieu rural deviennent des enjeux structurants des politiques publiques de « développement », tant européennes que locales (Pibou, 2016) la question de la gouvernance et de la gestion du foncier agricole devient un problème public dont se sont emparés divers mouvements nationaux et internationaux.

Cette gestion et gouvernance du foncier agricole est revendiquée et se conçoit comme le creuset d'une inclusion d'acteurs, certes agricoles, mais impliquant aussi de nouveaux porteurs d'enjeux (Jouve et Vianey, 2012). Au sein de nouvelles arènes publiques (Céfaï, 1996) sont mobilisés tout à la fois des argumentaires sur la préservation nécessaire du foncier agricole, lourdement artificialisé (Torre ; Wallet, 2011), sur le maintien des activités productives paysannes (contre l'agro-industrie) à taille humaine (Lombard, Baysse-Lainé, 2019) qui seraient adaptées aux nouvelles demandes de la société civile en matière d'environnement, de santé et d'alimentation (Zasada, 2011).

C'est au sein de nouveaux collectifs que des identités alternatives, souvent locales, se développent autour de modèles revendiqués comme relevant de l'agriculture citoyenne et paysanne (Coolsaet, 2016 ; Lombard, Baysse-Lainé, 2019). Ces collectifs, bénéficiant d'expérimentations conduites par des réseaux agri-ruraux dits souples des années 1980 (notamment : Relier, Peuple et Culture) (Cordelier, 2008) considèrent que l'agriculture est « l'affaire de tous » et relève de démarches de solidarité locale et d'économie territoriale (*ibid.*). De ce cadrage initial adviennent deux motifs, – discutés et disputés sur et dans les territoires – d'une « inclusion » et d'une « participation » (Loudiyi, Houdart, 2019) de nouveaux acteurs, dans la gestion du foncier en général (Sébastien, 2013/2 ; Grisoni, Milanese, Pelenc, Sébastien, 2018) et agricole en particulier (Le Floch 2011/4 ; Sencébé, 2013 ; Sencébé et *al.*, 2013/3 ; Royal, 2016 ; Perrin et al. 2016). Ces deux motifs ont contribué à enrôler petit à petit des acteurs publics et des cadres de politiques publiques. Aujourd'hui des pratiques nouvelles de gestion du foncier sont désormais entreprises par les acteurs officiels de l'aménagement (intercommunalités, établissements publics) et d'autres, intervenants spécifiquement sur les projets agricoles (Chambres d'agriculture, SAFER, associations) (Rosenwald, Melot, Janvier 2016). Cela concerne aussi des groupes agricoles minoritaires au niveau syndical (Bernardi, Boinon, 2009), soutenus par une société civile associationniste (Laville, 2010). L'ensemble

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

visé, à des échelles variées, un ré-ancrage (voire un ré-encastrement) du foncier agricole et de ses usages dans les réalités territoriales locales.

Ce sont les perspectives politiques issues, depuis les années soixante-dix notamment, de mouvements autant paysans que de la société civile qui ainsi perdurent et, à la marge, s'institutionnalisent : la dés-intensification des pratiques, la dé-standardisation des productions, une répartition équitable de l'exercice du métier d'agriculteur.trice et l'appropriation sociale des enjeux de souveraineté alimentaire (Ripoll, 2005/2). Ce qui évolue toutefois sont les moyens d'y arriver et notamment, le financement de la propriété privée collective du foncier agricole comme garantie collective juridique majeure des luttes sociales et environnementales contemporaines.

En effet, dans cette application de la question alimentaire, ce qui apparaît, c'est un retour en force de la propriété foncière (Jouve et Vianey, 2012) sur le statut politique des paysan.ne.s notamment (Lombard, Baysse-Lainé, 2019) par ailleurs construit comme figure décoloniale (Gervais, 2015). La dynamique observée est en outre amplifiée par le contexte interne au monde agricole et rural. La profession agricole, dont les actifs sont vieillissants, se divise et les projets d'installation dits atypiques (Pibou, 2016), portés par des candidat.e.s hors cadres familiaux, non issus du monde agricole, voire non issus du territoire, soutenus par la frange syndicale dite « paysanne », minoritaire, se retrouvent, encore, face à des portes closes (*op.cit.*). C'est le modèle agricole familial qui éclate (Olivier-Salvagnac et Legagneux, 2012/2) autant que la politique dite de « cogestion » du foncier considérée obsolète, partagée entre les Organisations Professionnelles Agricoles (OPA), majoritaires au niveau syndical et l'Etat. Cette obsolescence, non-programmée, est mesurée et cadrée par les nouveaux collectifs à l'aune de l'incapacité de cette politique publique, à la base pensée pour la modernisation du secteur agricole, d'enrayer aujourd'hui la chute démographique des actifs agricoles (Bonhommeau, 2007), de faire face aux pressions du marché foncier et aux intérêts privés (Jouve, Vianey, 2012, Vidalou, 2017), – ce qui favorisent l'agrandissement des exploitations (Croix, 1998) et l'industrialisation des productions (Bonhommeau 2013). Enfin cette politique est cadrée par ces collectifs comme étant inapte à répondre aux enjeux alimentaires, fonciers et agricoles territoriaux, portés entre autres par les Collectivités locales et une société civile (Sencébé et *al.*, 2013/3 ; Perrin, 2013). Outre les implications de ce contexte à l'échelle locale, sur laquelle nous nous concentrons dans cette thèse, c'est en sus le contexte d'un réchauffement climatique mondial qui vient surplomber l'ensemble et porter un dernier coup d'estoc au monde agricole normatif. En effet, malgré le diagnostic d'une gravité extrême du PNUD (2008) et du GIEC (2019) sur l'urgence climatique, qui impose des réflexions sur les conditions d'une action collective sur l'usage des ressources environnementales, le monde agricole dominant (en France et dans le monde), maintient un modèle productiviste autour de filières agro-alimentaires internationalisées, très énergivores et aux effets environnementaux probants.

Notre réflexion dans cette recherche s'est appuyée sur ce contexte des rapports de forces, et sur le fait que dans le monde agricole et dans l'espace public et médiatique, – où émergent notamment des Zones à Défendre (ZAD), des luttes contre les pesticides et contre les grands projets d'aménagements considérés inutiles et imposés, des coalitions climat, *etc.* –, c'est aussi le cadre de la démocratie représentative qui est critiquée. La sécurité et la souveraineté alimentaires des populations à l'échelle internationale, dans divers contextes géographiques et géopolitiques alimentent aussi une large réflexion sur la justice environnementale. Des « espaces publics » dédiés à ces débats de société, désormais internationaux (forums divers), se

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

multiplient. C'est ainsi que l'on voit se constituer, au-delà des structures institutionnelles et des identités socio-professionnelles de chacun.e et des frontières nationales et territoriales, une « société civile » qui s'affirme pour une « Agriculture citoyenne ». En France, elle est sollicitée et mobilisée par diverses organisations issues du réseau InPACT, – alternatives au monde strictement agricole et pourtant partenaires –, investies sur des projets tant alimentaires qu'environnementaux intégrant une diversité d'objets, constituant une *res-publica* contemporaine. En somme, divers univers sociaux et politiques (et de pratiques) qui n'avaient pas nécessairement l'habitude d'interagir ensemble sur le foncier agricole se rencontrent autour de l'enjeu de la pérennité et de la durabilité, tant écologique que patrimoniale des productions et filières agri-alimentaires locales, nécessairement attachées à des sols, à des parcelles aménagées, à du bâti.

Ainsi, en France, la partie minoritaire du monde agricole se revendiquant d'une « agriculture paysanne » (1) rencontre des consommateur.trice.s et des habitant.e.s (2), majoritairement des urbain.e.s enrôlé.e.s au sein d'association territoriale du réseau TDL (3). Lorsque du foncier est acquis collectivement avec l'épargne et les dons des deuxièmes, puis géré grâce à l'expertise des troisièmes et utilisé par les premiers, du fait de leurs compétences agricoles et leur légitimité institutionnelle sur le foncier, de nouveaux actants intègrent le collectif : des technicien.ne.s du monde agricole et du territoire et des élu.e.s locaux pour accompagner le réaménagement des fermes et des territoires reliés à TDL.

Ces femmes et ces hommes, se rencontrent et, *au minimum*, se comprennent (se saisissent ensemble), au sein de dispositifs locaux variés tels que des comités techniques, des commissions, des conseils d'administrations, des assemblées générales, des conseils municipaux, mais aussi au sein d'AMAP, dans et/ou aux abords de ZAD, *etc.* Des collectifs d'actants émergent en soutenant des projets devant répondre à des problématiques environnementales et alimentaires locales. Ces collectifs construisent et élèvent des motifs communs, établissent des diagnostics du présent et des pronostics d'avenir pour des territoires de vie alimentaires.

Dans le cadre des relations ville-campagne qui émergent *de facto* ici, les territoires ruraux deviennent autant de lieux d'expressions et d'expérimentations de nouvelles politiques agricoles locales situées, appelées par ailleurs « *agraro-politiques* » (Zask, 2016)²². Elles construisent en premier lieu, – selon le langage et les concepts de la sociologie pragmatique (Boltanski, Thévenot 1991 ; Céfaï, Trom, 2001) –, dans la « cité civique » (Boltanski, Thévenot 1991) envisagée comme un lieu ouvert à tou.te.s, une « participation citoyenne ». Cette cité civique affronte nécessairement régulièrement des règles et des politiques publiques de la « cité industrielle » (*ibid.*) qui elle, donne grandeur à ce qui est productif, cité dans laquelle la société est pensée sous les traits d'une « machine organisée » dont les parties sont des « organes » répondant à des fonctions différentes. C'est donc depuis ces deux cités (les plus importantes de notre champ de recherche) que les questions et modalités d'allocation optimale de la ressource foncière agricole deviennent un problème public central et que de là émerge le projet de

²² Pour rappel, la philosophe Joëlle Zask (2016) définit que « *le travail du citoyen envers une agraro-politique relève d'un même niveau vertueux d'apprentissage et de connaissance de l'agriculture, de ses enjeux tout comme du territoire géographique concerné. Partant, l'action citoyenne participative, dans le cadre d'une agraro-politique participe non seulement à l'auto gouvernement du territoire agricole mais également à l'individuation des habitants, de leur personnalité propre et de leur caractère propre* » (p.51).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

l'Agriculture citoyenne, – son intention commune et son action commune coordonnée selon le langage et les concepts de la sociologie pragmatique (*ibid.*) –, d'*une planification locale de la transmission du foncier agricole au long terme à des fins de développement territorial durable.*

Le Mouvement Terre de Liens (TDL) se présente comme un actant contribuant à cette planification dans la mesure où depuis dix-sept ans TDL expérimente à travers « ses » établissements, ses fermes en propriété *quasi*-privée, l'inclusion d'actants humains et non-humains d'un territoire, en vue du maintien au long terme de son patrimoine foncier et de ses fonctions : alimentaire (circuits court de proximité), écologique (agroécologie, agriculture biologique) et sociale (donner accès au foncier à celles et ceux qui, sans en être jamais propriétaire, veulent et *a priori* savent en prendre soin). Cette inclusion se fait néanmoins sous conditions : pratique d'une agriculture biologique, soins aux terres et aux ressources qu'elles produisent, ventes en circuits courts et proximités entretenues avec le territoire, *etc.*

Cette thèse sur le « Mouvement TDL », – qui voulait comprendre « *comment le Mouvement TDL constitue-t-il un nouveau droit de regard des citoyen.ne.s sur l'usage du foncier agricole et du territoire* » –, montre comment et par quelles stratégies et valeurs ce « Mouvement citoyen-agricole » est devenu un nouvel acteur de la gestion du foncier agricole en France. Elle montre aussi comment TDL *via* ses dispositifs fonciers (sa Fondation, sa Foncière et des GFA/SCI), construit la propriété en tant que structure médiatrice de postures morales et de responsabilités envers le foncier et ses usager.ère.s. Dans les points qui suivent nous proposons une synthèse des divers résultats :

> Des postures morales et de responsabilités s'expriment envers des actants humains (des fermier.ère.s, des cédant.e.s, des habitant.e.s, *etc.*) et des non-humains (le bâti, la terre, *etc.*) en vue de répondre à des besoins situés de transmission de fermes. L'étude révèle que ces postures précèdent TDL. En effet, l'analyse de nos observations et entretiens-conversations avec les cédant.e.s des fermes composant l'étude de cas, présente des situations de transmission qui ont précédé et qui ont amené des collectifs d'actants, dont les cédants.e.s en tant que « porte-parole » initiaux, vers les dispositifs fonciers de TDL et vers leur relais locaux sur le foncier : les « Associations TDL » régionales et des « Groupes locaux TDL ».

In fine se sont ici des « chaînes de vulnérabilités-responsabilités-de-soins » qui apparaissent. Ces chaînes, chacune relative à une ferme, révèlent que ce qui se transmet à TDL est certes de la terre et du bâti mais ce sont aussi des valeurs, des urgences et de nouveaux besoins. En termes de « nouveaux besoins spécifiques » ce qui apparait c'est la vulnérabilité de celui ou celle qui transmet en tant qu'actant central, en tant que l'acteur-réseau, responsable de l'action de transmettre. Partant les actants que sont la SCI du Scrapo, la Fondation TDL et la Foncière TDL incorporent des « chaînes de vulnérabilités-responsabilités-de-soins » quant à la transmission au long terme de la « terre » et du « bâti ». Au sein desdites chaînes les trois actants qui sont des dispositifs fonciers, portent désormais le « poids » de la propriété. En portant la propriété ces trois dispositifs fonciers « TDL » portent aussi, ou accueillent, ce que des cédant.e.s initiaux.iales portaient : la responsabilité d'organiser l'« activité de transmission au long terme ». Mais tout comme les cédant.e.s la responsabilité transmise à la Fondation, à la Foncière et aux SCI/GFA semble couplée à une position de « porte-parole » de « l'activité de transmission au long terme » elle-même, activité réalisée en collectif et à plusieurs échelles. Partant, les trois dispositifs (SCI/GFA, Fondation, Foncière) deviennent responsables et garants

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

du bon déroulement d'autres processus de soin (à destination d'actants humains et non-humains) situés au sein des fermes.

> Même si ses acquisitions restent limitées en surface, TDL concrétise une lutte spatiale et foncière ancrée en tant que « démarche d'accès à la terre et au bâti », « démarche de transmission de la terre et du bâti en tant que somme de valeurs d'usage » et « démarche d'un engagement citoyen territorial ». Partant TDL présente un premier idéal sociopolitique du « droit à l'aménagement du territoire » inspiré par le modèle du « droit à la ville » de Henry Lefebvre (1968, 2009). Ce premier idéal se concrétise au sein d'une Agriculture citoyenne (AC), qui – étant mue par sa perspective d'un *renversement ruraliste* –, mobilise ruraux et urbains, dans des rapports d'interdépendances agri-alimentaire. Cette concrétisation, « du droit à l'aménagement du territoire » s'acte, stratégiquement, *via* un second idéal : un « partage de tâches », ou une « coobligation » (Dardot, Laval, 2014), entre un maximum d'actants, en vue de favoriser un « pouvoir sur l'espace » qui « *gouverne les liens internes* [à un territoire] *unissant, depuis des temps immémoriaux, l'urbanisation à la production et à l'utilisation des surplus* » (Harvey, 2010, p.182). Ce pouvoir vise l'objectif de la planification déjà énoncée. Ici c'est notre hypothèse n°3 qui s'est révélée : « *l'acquisition-gestion des fermes de TDL, menée par des acteurs locaux, agents de TDL, incorpore des stratégies et des outils institutionnels d'enrôlement d'acteurs de territoires pour faire du « Mouvement TDL » un acteur légitime dans le domaine de l'aménagement et du développement du territoire* ».

> Notre recherche montre aussi que ce que l'on peut appeler l'économie de l'AC (au sens étymologique de la notion : « *ordre par lequel les choses sont administrées* »²³) construit des ruptures avec les valeurs d'autres chartes, strictement paysannes. En ce sens, l'Agriculture citoyenne alors construite, – tant par la charte de TDL que par les deux autres chartes (*Via Campesina*, FADEAR) étudiées –, est une nouvelle structure surplombant le devenir politique des paysan.ne.s toujours plus objectivé par leurs compétences seulement techniques désormais, mises au service des territoires. Ici c'est notre hypothèse n°1 qui s'est révélée : « *le « Mouvement TDL » s'inscrit en continuité et en rupture de valeurs paysannes* ».

> Par ailleurs, TDL construit son discours et son action autour du foncier comme un bien commun territorialisé inaliénable, alimentaire, écologique et productif, à préserver du marché foncier (notamment de la spéculation foncière) et à transmettre au long terme. En son sein, les citoyen.ne.s bénévoles deviennent aussi légitimes que les fermier.ère.s pour prendre des décisions sur les usages et l'allocation du foncier agricole. C'est ici que notre recherche montre que TDL construit alors un troisième idéal sociopolitique, celui d'un « commun associationniste » (Laville, 2010) marqué d'une « volonté d'expérimentation pratique » (*ibid.*). Le « déterminisme » relatif à cette sociopolitique et agraro-politique est qu'*in fine*, pour TDL, la terre agricole concerne l'ensemble des capacités d'existence des êtres humains et non-humains : ces « êtres » ne sont plus alors considérés comme « maîtres » de la terre mais « obligés » par elle. En ce sens, TDL, au sein de l'Agriculture citoyenne (AC), tend à défendre des formes de « territorialité » nouvelles allant dans le sens de l'évolutionnisme « socio-spatial » qu'il promet : faire évoluer le système de relations que les humains ont avec les lieux, à savoir les pratiques, les usages, les représentations, les imaginaires, les systèmes de valeurs et les stratégies que ces humains et non-humains, ces actants, déploient dans l'espace. Ici c'est notre hypothèse n°1 qui s'est révélée : « *des postures morales de soin (care), à l'environnement*

²³ Site web du CNRTL, consulté le 05/05/2020.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

et au territoire, interagissent au sein du faisceau de droits des fermes TDL, dans le but d'un partage de tâches de gestion écologique et économique du « Mouvement », de long terme ».

Depuis 2006, TDL met en œuvre dans un nombre croissant de fermes²⁴ le principe d'une maîtrise collective du foncier s'adaptant aux situations rencontrées et aux cadres législatifs et normatifs. Des temporalités administratives, inhérentes à son statut de propriétaire, et des outils de gestion ont été créés ou optimisés dans son modèle économique, dans le but de formaliser des procédures devant aboutir à une gestion collective, – multi scalaire (plusieurs échelles) et respectant le principe de subsidiarité –, des fermes (diagnostic du bâti, compte d'exploitation prévisionnel, maîtrise d'œuvre et d'ouvrage, mise à bail à long terme, maîtrise d'ouvrage d'insertion, etc.). Ces outils construisent alors la répartition de tâches au sein de collectifs gestionnaires du patrimoine bâti rassemblant fermier.ère.s, bénévoles, Associations territoriales régionales et le Pôle-Fermes (national) TDL. En accord avec le projet d'« innervation territoriale » du réseau, l'implantation de fermes TDL vise à essaimer un modèle solidaire, inclusif et participatif de gestion du foncier et du territoire comme communs et objets de soin. Ce modèle enrôle des acteurs territoriaux n'ayant pas forcément l'habitude de travailler ensemble précisément sur le foncier agricole et sa transmission, qui expérimentent *via* les fermes TDL, une mise en réseau autour de l'avenir de l'agriculture paysanne et de fermes peu capitalistiques. Les activités de « traduction » de TDL, nécessaires à cette « problématisation », s'appuient sur les fermes en tant que réalisations exemplaires et établissements du réseau. Ce qui est observé cependant c'est que la volonté d'une « *planification locale de la transmission du foncier agricole au long terme à des fins de développement territorial durable* », – que TDL partage avec les autres parties prenantes de l'Agriculture citoyenne, les Collectivités territoriales notamment –, favorise aussi l'enrôlement de TDL. Ce sont là des problématiques situées par des acteurs locaux issus de Collectivités locales (communes, intercommunalités, PNR), faisant appel traditionnellement aux OPA officiels sur la thématique de l'avenir de l'agriculture locale qui, sur le problème spécifiquement foncier, cadrent *in fine* TDL en tant que simple opérateur. Ici, c'est notre hypothèse n° 4 qui se révèle « *le « Mouvement TDL » émerge, en tant que réseau, à travers ses fermes, sur les territoires et devient légitime à s'exprimer sur l'avenir de fermes peu capitalistiques ou de parcelles agricoles situées, en contrepartie de quoi TDL l'enrôleur, devient l'outil utile enrôlé* ».

Ainsi, en définissant un mode d'action singulier sur le foncier, en tension avec les valeurs paysannes antérieures (sécurité des droits, autonomie des productions, valeurs ajoutées, territoire) tout en promouvant des valeurs dites citoyennes (propriété privée, écologie, participation citoyenne, territoire), et en promouvant l'enjeu de l'ancrage territorial de son action, le réseau TDL sera-t-il, dans le temps, « fort » et « grand » dans la cité « civique industrielle » qui s'annonce et dans laquelle le Mouvement d'agriculture citoyenne se développe ? y sera-t-il capable de clarifier et stabiliser au long terme un bien commun territorial contemporain, ou une « territorialité du commun », au-dessus de la mêlée foncière, reliant l'usage et l'utilité des ressources à des fins alimentaires, écologiques et économiques ?

²⁴ Pour rappel : Entre 2007 et 2018, la Foncière et la Fondation ont acquis chaque année en moyenne 13,6 fermes, s'étendant sur 295 ha de terre (dont 118 convertis en AB à l'occasion) et comptant 5 093 m² de bâti (de production et logement confondus). TDL a ainsi permis chaque année l'accès au foncier de quarante personnes, dont dix-huit signataires de BRE.

Conclusion de l'appendice (Annexe 1)

L'exercice proposé dans cet appendice de la thèse met en lumière des catégories de statut et des « structures sociales » internes à TDL, surplombant les actions de ses agents (Accardo, Corcuff, 1986) (pour nous des actants-humains) car « incorporées » (*ibid.*) par eux. L'exercice, – et les thématiques de statut construites par l'analyse –, nous a amené à positionner également des structures sociales externes en tensions, car surplombant *a fortiori* l'action du « Mouvement TDL », – dont l'ambition est de construire un nouveau droit de regard « citoyen.ne.s » sur l'usage du foncier agricole et du territoire. Selon-nous et donnant suite aux analyses proposées dans cette partie, c'est la structure d'une « nécessité d'une démocratie politique socialiste » qui engonce dans sa globalité le « Mouvement TDL » et son action envers le foncier et les territoires. En quelques sortes TDL socialise un « objet », le foncier agricole, qui jusque-là était « sujet » du marché et « tabou » d'une profession agricole corporatiste (cf. partie 1 du mémoire) légitimée par l'Etat pour s'exprimer seule sur ses usages. Les apports du philosophe Etienne Balibar éclairent notre proposition : « *La socialisation du travail engendrée par le capitalisme lui-même finit par exiger la planification de la production et de la distribution des produits du travail, ainsi que le surgissement d'une capacité pour la société d'organiser la « juste » contribution de chacun de ses membres à la réalisation du bien-être commun. [...] c'est la planification socialiste elle-même (du moins en tant qu'elle est indissociable d'une avancée des formes de la démocratie politique), qui exige de franchir encore un seuil vers le règne de l'égalité* » (Balibar, 2011/2, p.60). *In fine*, TDL semblerait être le fruit d'une dynamique de « ré-encastrement » (Polanyi 1944, 2009) aux côtés du marché, du social, du politique et du culturel, dans l'économie, en vue de faire du foncier agricole un « objet-frontière » (Akrich, Callon, Latour, 2006) duquel se questionnent et se débattent publiquement, ses modalités d'usage et d'ancrage territorial. La dynamique du « Mouvement TDL » est donc « aménagiste » et « développementiste » car portant le double désir d'un évolutionnisme socio-spatial, déjà présenté et d'un pouvoir sur l'espace. En effet, en tant que nouvel acteur de la gestion du foncier agricole en France, même si ses acquisitions restent limitées en surface, TDL détermine l'émergence d'une lutte spatiale ancrée, dans le but d'affirmer un idéal politique du « droit à l'aménagement du territoire ». *In fine*, il marque une volonté de contrôle de ce « pouvoir sur l'espace » (Harvey, 2010).

C'est en m'intéressant aux productions documentaires institutionnelles de TDL complétées d'« expressions [d'actants de TDL] qui voilent le sens objectif [de l'action collective étudiée] autant qu'elles le dévoilent [...] » (Bourdieu P. *Un art moyen*, 1965, pp.18-21 ; cité par Accardo, Corcuff, 1986, p.184) que j'ai commencé ici une première analyse de mon objet d'étude *via* un travail d'objectivation sociologique (*op.cit.*). En me lançant dans l'analyse des significations produites par ces actants, issue de mes observations et entretiens-conversations avec eux, l'exercice met *in fine* en lumière « les conditions sociales de possibilité de [... leurs] significations [...] » (*op.cit.*) en d'autres termes : les structures sous-jacentes à leurs actions, construites au sein de TDL et celles externes, les surplombant. C'est à partir de la mobilisation de discours situés d'individus « agents », – envisagés donc aussi comme des actants humains (Akrich, Callon, Latour, 2006), [« fondateurs-leaders » ; « bénévoles » ; « directeurs » ; « salariés » ; « fermiers »] « porte-paroles » d' « actants non-humains » (*ibid*) [« la pensée critique » ; « le projet foncier » ; « le territoire » ; « le sol » ; « la propriété des fermes TDL »] –, agissant aux échelles nationales, régionales et locales, que j'ai pu objectiver

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

TDL dans cet appendice *via* ses propres catégories de statut. Ces catégories réapparaissent peu ou prou en partie 2 (cf. le mémoire de thèse) au sein d'actions situées menées par des collectifs d'actants humains et non-humains. Je reviens ci-après sur ces catégories en les classant par familles d'actants. Au fil de cette synthèse, qui conclue cet appendice de la thèse, je remobilise la problématique et ses quatre hypothèses qui sont pour rappel :

« Comment le Mouvement TDL constitue-t-il un nouveau droit de regard des citoyen.ne.s sur l'usage du foncier agricole et du territoire ? »

(i) Le « Mouvement TDL » s'inscrit en continuité et à la fois en rupture de valeurs paysannes.

(ii) Des postures morales de soin (*care*), à l'environnement et au territoire, interagissent au sein du faisceau de droits des fermes TDL, dans le but d'un partage de tâches de gestion écologique et économique du « Mouvement », de long terme.

(iii) L'acquisition-gestion des fermes de TDL, menée par des acteurs locaux, agents de TDL, incorpore des stratégies et des outils institutionnels d'enrôlement d'acteurs de territoires pour faire du « Mouvement TDL » un acteur légitime dans le domaine de l'aménagement et du développement du territoire.

(iv) Le « Mouvement TDL » émerge, en tant que réseau, à travers ses fermes, sur les territoires et devient légitime à s'exprimer sur l'avenir de fermes peu capitalistiques ou de parcelles agricoles situées, en contrepartie de quoi TDL l'enrôleur, devient l'outil utile enrôlé.

Les actants humains du « Mouvement TDL » :

Le statut « Fondateur » du réseau, considéré comme étant aux origines ontologiques du « Mouvement TDL », nous a permis d'approcher les deux métaphysiques cadrant les fondements de l'action de TDL qui *in fine* émergent et précisent ce « nouveau droit de regard sur le foncier agricole » : c'est l'ontologie « terre » et l'ontologie « liens » qui *in fine* signifient la *praxis* citoyenne sur le foncier qu'entend instituer le « Mouvement TDL ». Nous y revenons dans cette conclusion à plusieurs reprises.

Des trois directeur.trice.s des trois « piliers du Mouvement TDL » (site web de TDL), deux sont des fondateurs de TDL. L'analyse montre que la responsabilité des trois directions nationales de TDL se situe dans un rôle opérationnel de veiller aux interdépendances statutaires et éthiques, voulues et construites dans « *l'intérêt du mouvement* » autour de sa Charte (2003). Cependant, on observe des degrés différents, pratiques (fiche de poste) et statutaires, quant aux motifs de « faire mouvement » entre les trois structures nationales TDL. Si des énoncés cadrent concrètement TDL comme un « Mouvement » coté Fédération Nationale TDL et coté Foncière TDL, – les deux directeur.trice.s sont chargé.e.s explicitement de « *collaborer* » voire de « *co-animer* » des actions communes avec les trois piliers de TDL, « *dans l'intérêt du mouvement* » –, du côté de la Fondation TDL, Reconnue d'utilité publique par l'État, ses engagements à destination explicite du « Mouvement TDL » ne sont pas actés dans ses statuts. Sous le contrôle et la tutelle des Ministères de l'Environnement et de l'Agriculture elle a obligation à s'adresser à toutes structures intégrant dans leurs pratiques et objets ceux qu'elle mobilise et motive. Relativement à notre problématique, le nouveau droit de regard citoyen sur le foncier que nous recherchons est semble-t-il une somme de regards croisés en vue d'une « gestion collective du foncier » en tant que « commun, inaliénable » (cf. Charte TDL). Pour qu'ils se

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

croisent au long terme et aboutissent à un « résultat acceptable » (Céfaï, Trom, 2001) en interne du « Mouvement » et en externe du « réseau », l'enjeu semble être d'animer et de maintenir un niveau d'interdépendance suffisant entre les structures du réseau national TDL et dans leurs relations respectives avec les AT. C'est la structure de « la société organisationnelle » (Lazega, 2003/2) qui semble ici impliquer TDL. En son sein les actants de TDL aux différentes échelles contextualisent leurs actions (qui doivent être collectives et de long terme) au moyen de jugements de pertinence : la transmissibilité des fermes acquises et leurs ancrages aux territoires par exemple. C'est aux travers de ces jugements que ces actants politisent leurs échanges (sortir la gestion de l'accès au foncier du corporatisme agricole et représenter les citoyen.ne.s sur les questions de son usage) et la gestion de leurs interdépendances (notamment la représentativité locale des enjeux des propriétaires de TDL (Foncière et Fondation) et l'ancrage territorial durable de l'action des AT). L'hypothèse n°2 est ici éclairée à l'aune de l'objectif du mouvement de construire « un partage de tâches de gestion écologique et économique du Mouvement de long terme ».

L'étude du statut « salarié.e.s TDL » montre que le niveau de formation de ces actants est élevé (ingénieur et master). Également, l'entrée dans TDL par le statut de bénévole et/ou de membre d'organisations proches est prépondérante pour de potentielles embauches. Cette information signale une dynamique cooptative informelle remarquable. Les missions assumées par les salarié.e.s relèvent en grande partie de l'animation associative, au sein des AT. Les missions relatives à la gestion immobilière se concentrent dans le Pôle fermes (PF) et de manière plus disparate au sein d'activités de coordination de certaines AT. Les salarié.e.s TDL sont multitâches et chaque coordinateur.trice et/ou animateur.trice régional.e compose dans son travail des compétences multiples : animation associative, gestion budgétaire et activités en lien avec la gestion des fermes. Dans tous les cas, les compétences relatives au foncier agricole (structures, acteurs, règles d'urbanisme et d'aménagement du territoire, dispositifs divers) sont largement soit mobilisées dans les champs de compétences des responsables salarié.e.s des AT soit font l'objet de parcours de formations internes, dispensées (également aux bénévoles) par le centre de formation TDL porté par la FN TDL depuis juin 2017. Cheville technique, les salarié.e.s sont également en charge des activités politiques (représentation de TDL dans des *meetings*, etc.). Ils ont aussi des « engagements militants » (acceptation de la précarité, dépassement de la mission, des heures de travail parfois non-rémunérées, etc.) et sont sujets pour plus d'un tiers à l'épuisement (Association TDL, 2018). Un *turn over* semble se préciser et les « ancien.ne.s » quittent leur poste au fur et à mesure. Les bases salariales de TDL montrent un certain nombre d'inégalités entre les salarié.e.s. Le plus grand salaire est 2,5 fois supérieur au plus petit salaire du réseau : des salarié.e.s s'estiment sous-payé.e.s et sous-classé.e.s. Certain.e.s, en mécénat de compétences, sont issu.e.s d'entreprises extérieures au réseau. Le statut « Service Civique » advient régulièrement dans les discours comme un dispositif de création de poste et de première réponse à des besoins pratiques voire stratégiques. « Pour faire Mouvement » la recherche d'une cohésion s'exprime dans la mise en place du « Séminaire d'équipe nationale » qui est devenu une arène fondamentale de la « *cohésion d'équipe* » (Association TDL, 2015, 2018) recherchée. Les enquêtes internes et les analyses partagées en son sein favorisent une prise de recul collective sur « les bons et les mauvais points » des vécus collectifs et individuels au sein des structures employeuses (AT, FN, Foncière et Fondation). Sur les « mauvais points » il faut noter l'inflexion négative du nombre de salarié.e.s de la FN à partir de 2014 tandis que celui des autres structures TDL régionales et nationales s'est développé. Ainsi, « *les spécificités de l'AN [devenue FN] ont été bousculées* ». Ses missions de

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

départ de « *mise en mouvement du réseau* » ont migré, soit vers les AT devenues structurées et ancrées dans leurs propres réalités territoriales (relation aux régions et aux financeurs), soit vers la Foncière et la Fondation qui, depuis 2014 se sont développées et autonomisées du point de vue budgétaire, – *a contrario* des faiblesses d'équilibre qu'a connues la FN. Malgré le « bon point » d'une « *vision politique partagée* » le sentiment en région de métiers de moins en moins homogènes entre les structures et de l'émergence de besoins d'encadrement ou de coordination plus que d'animation, fait montre que le réseau s'est professionnalisé et territorialisé et que l'enjeu « militant » du départ s'est vu peu à peu transformé par des contingences de gestion de projets, en sus situées. *Idem* pour les structures nationales dont les métiers sont devenus spécifiques : recherches de financements et de nouveaux partenariats, construction d'un catalogue de formation pour la FN ; Relations avec les Membres, Communications et Collectes de dons et d'épargnes pour la Fondation qui anime ce pôle RMCC ; gestion collective, économiquement équilibrée, des fermes par la Foncière qui anime le Pôle Ferme (PF). Dans sa dimension d'employeur le réseau doit semble-t-il former ses bénévoles administrateur.trice.s afin qu'avec les salarié.e.s ils « *trouvent un équilibre* ». Cependant, la majorité des pratiques techniques étant partagées de manière non délimitée entre salarié.e.s et bénévoles, à travers des activités et des formations, les postures et rôles de chacun.e.s semble parfois difficiles à tenir. À l'aune de ma problématique on peut saisir ici que le nouveau droit de regard sur le foncier que semble construire TDL est certes *a priori* réalisé dans une dimension politique relative à l'identité politique de TDL mais engage des constructions sociotechniques se distribuant en compétences et en partage de tâches (hypothèse n°2). En la matière, cet ensemble de compétences et de tâches dédié à l'activité coordonnée du réseau, d'acquiescer et de gérer collectivement des fermes au long terme, dépasse des pratiques seulement de gestion patrimoniale pour embrasser largement des activités associatives relatives à la finance solidaire, aux parcours formations de bénévoles et de salariés, au débat public, *etc.* L'Economie solidaire et l'éducation populaire sur les enjeux fonciers que semble construire TDL se précisent ici.

Le statut de « référent-ferme » est en construction dans TDL depuis février 2016. Objet de nombreuses réflexions internes, il n'est toujours pas cadré de manière stable en 2019 (fin de ma période de terrain). Selon mes observations c'est la dimension territorialisée et située de l'action patrimoniale et foncière de TDL, couplée à un principe d'une « subsidiarité ascendante »²⁵, qui détermine cette instabilité. L'analyse de mes études de cas révèle des différences quant aux sens donnés à ce statut à l'échelle micro (fermes) et méso (AT) du réseau et à ses modalités d'action construites également à ces échelles. Outre sa nomination en tant qu'énoncé signifiant (un référent-ferme « réfère » de certaines choses à certaines entités) : il est un « référent » entre plusieurs entités (propriétaires, AT, fermiers, fermes, territoire, *etc.*). Pour nous il est surtout un actant étant mû d'une forte centralité au sein du réseau sociotechnique TDL, car déterminant l'action d'autres actants (salarié.e.s, fermier.ère.s, partenaires locaux, élu.e.s., *etc.*) et cela potentiellement à plusieurs échelles. C'est ainsi que dans les phases d'observation de mes trois études de cas j'ai pu attribuer ce statut à des individus qui, s'ils ne s'en revendiquaient pas par le sens, en assumaient les actions. Fin 2016, l'activité de gestion patrimoniale et locative du réseau TDL est clarifiée tout comme sont identifiés des actants « référents-ferme » et leurs AT. Cependant, le processus en tant que tel doit se mettre en marche

²⁵ La pratique d'une « subsidiarité ascendante » est le respect, en fonction des tâches à réaliser, des échelles d'actions les plus pertinentes en vue de l'action collective coordonnées. Cette pratique permet de résoudre les problèmes aux niveaux où ils peuvent l'être. Elle suppose certains modes de délégation de pouvoirs et de droits (Servet, 2013).

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

et être expérimenté dans le cadre d'un contrôle d'une gestion désormais plus précise et stricte des types de projets à soutenir ou non par le PF. Les bénévoles locaux, ciblés comme investis dans la gestion collective de fermes, ont vu ainsi leurs missions de plus en plus cadrées par ce qui deviendra peut-être le statut de « référents-ferme » et des conventions de gestion entre AT et Pôle Fermes (PF). Ces bénévoles « référents-ferme » devant alors traduire localement les nouvelles modalités de la « politique d'acquisition » de TDL (respect du calcul du Compte d'Exploitation prévisionnel par ferme ; pas de travaux sur le bâti à trois ans, notamment) se voient dans le même temps enrôlé en interne de TDL par une perspective d'harmonisation de leurs activités. L'enjeu pour TDL dans son ensemble est que l'éthique sociale et écologique du réseau ainsi que son « modèle-économique-propriétaire-gestionnaire-d'un-commun-inaliénable » en construction soit rapidement incorporé par les « référents-ferme » dans leurs activités. Néanmoins, la « proposition d'une fiche de poste » étudiée construit deux postures et deux modes d'engagement des « référents-ferme » somme toute potentiellement antagonistes entre d'un côté un appel à la « bienveillance » et d'un autre côté un appel au contrôle du « respect des contrats », passés entre propriétaires et fermier.ère.s.

Également, la mission de « référent-ferme » est cadrée par des attributs techniques spécifiques, relatifs au *pool* de compétences qu'entend développer en région le PF : i) de gestion patrimoniale : gestion du bâti (diagnostic, état des lieux, maîtrise d'œuvre le cas échéant), médiation avec les assurances et autres tiers privés et public et ii) de gestion locative : fixation des prix des fermages en lien avec les arrêtés préfectoraux départementaux, gestion des dettes des fermier.ère.s auprès des bailleurs TDL, le suivi des baux, le dialogue avec les fermier.ère.s et locataires. *In fine*, l'enjeu opérationnel pour le PF est de s'appuyer sur ce relais local qu'est le « référent-ferme », un tiers à la relation « propriétaire - fermier.ère.s », le maillon d'une chaîne d'action, d'actants et de valeurs dont les extrémités sont d'un côté les fermier.ère.s et locataires et de l'autre les structures propriétaires de TDL (Foncière, Fondation). L'analyse de ce statut construit par TDL évoque aussi le rôle des AT au centre de cette dite « chaîne d'actions de gestion des fermes ». En effet, outre la relation directe avec le PF, un.e « référent-ferme » adhèrent.e d'une AT, voire bénévole et/ou membre du CA, doit rendre des comptes et informer ce dernier. Le CA d'une AT est alors investi d'informations relatives à la gestion patrimoniale et locative d'une ou plusieurs fermes, par l'action du « référent ». À noter également que la part la plus importante de l'action attendue d'un « référent-ferme » se réalise dans des fermes déjà acquises. Dans l'idéal, c'est quand une ferme est acquise que CA d'AT et PF nomment un « référent-ferme » volontaire. Aux fins de l'enquête menée par le PF sur l'activité des référents et sur la Gestion Immobilière Foncière (GIF) et, poussé par un plaidoyer interne advenant de l'AT Rhône Alpes, c'est un *management* à la carte et une adaptation aux choix des AT que le PF a choisi pour développer l'activité qui légalement lui revient en matière de gestion des fermes (responsabilités par rapport à l'AMF et à la RUP de la Fondation). Pour ce faire la dimension technique la plus avancée en 2019 constituant un « partage de tâches » est celle d'une décentralisation, dans le temps, de la compétence de gestion du patrimoine et de gestion locative nationale du PF, par secteur géographique (Nord, Sud-Ouest, *etc.*) en appui des AT et leurs référents-ferme bénévoles. Un « référent-ferme » peut être aussi dit « spécialiste » : concernant les « Travaux de rénovation » par exemple, il doit pouvoir « *Accompagner la maîtrise d'ouvrage des propriétaires pour les travaux à leur charge* » (PF, Février 2017, p.2). L'action des « référents-ferme » révèle *in fine* une économie de financement pour le PF. Un « référent-ferme » à TDL est un bénévole. Ce dernier n'étant pas rémunéré par un salaire relevant du cadre professionnel, il sera tout au plus remboursé de ses frais. Mais ce défraiement ne peut pas

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

légalement être assumé par la Foncière et la Fondation qui ne sauraient intégrer à leur comptabilité le financement d'activités bénévoles. Ainsi c'est par l'intermédiaire de chaque AT et le cas échéant en accord avec elle, qu'une convention « Foncière et/ou Fondation – AT » organise le défraiement. L'AT perçoit également, au-delà du remboursement des frais de son bénévolat, d'autres financements lui permettant de fonctionner : « *Selon la taille ou la nature du chantier, une mission Accompagnement de Travaux Immobilisables (ATI) [...] Réaliser le descriptif des travaux à venir ; Identifier des partenaires techniques (architecte, interlocuteur Anah, etc...) et les mettre en relation avec le propriétaire pour définir ensemble la programmation des travaux [...etc.]* » (*ibid.*). Finalement, la gestion collective, patrimoniale et locative des fermes de TDL, action reposant sur plusieurs échelles et statuts d'actants, détermine des modalités de financement conventionnées du réseau associatif TDL, par la Foncière et la Fondation, réunies au sein du PF. Le fonctionnement budgétaire global du réseau TDL semble de la sorte s'ancrer dans une interdépendance des structures du « Mouvement », réunies dans un dispositif gestionnaire répondant aux besoins de transmission au long terme des fermes. C'est clairement par la structure d'un « rapport de dépendance au sein d'une communauté économique » (Balibar, 2011/2) que TDL semble impliqué dans son action gestionnaire relevant de l'ESS. Au centre du dispositif, à l'échelle locale, le statut de « référent-ferme » bénévole, en tant qu'actant à forte centralité, m'a semblé être la meilleure entrée pour découvrir le réseau sociotechnique des trois fermes TDL composant mon terrain de recherche. C'est à partir des fermes donc, dont TDL porte collectivement la propriété et la gestion dans un objectif de long terme en lien avec sa charte, que je reviens sur l'ancrage territorial et spatial de l'action de ce réseau sur les territoires étudiés. On peut d'ores et déjà introduire que la description du statut de « référent-ferme », au sein de TDL, – réseau à plusieurs échelles, propriétaire et gestionnaire de foncier agricole –, dévoile ce qui relève du « commun » de TDL. Un commun associatif et sociotechnique, où se mêlent des interdépendances techniques, politiques et budgétaires, sources de conflits et d'arrangements, d'une AT à l'autre, en fonction de liens historiques tissés entre elles et « leurs » fermes et entre elles et leurs outils fonciers nationaux : La Foncière et la Fondation TDL. C'est également l'hypothèse n°2 qui commence à se préciser ici quant à l'enjeu d'un partage de tâches au sein de TDL vue ici comme une « communauté économique ».

Le statut de bénévole à TDL, occupé déjà par les fondateurs du réseau, révèle l'« éthos » premier du « Mouvement TDL », autrement dit, la manière d'être ou d'envisager l'existence de l'action des membres de TDL, outre leurs statuts d'adhérent.e.s, de salarié.e.s, d'actionnaires, *etc.* Le registre d'engagement attendu de l'« action bénévole » à TDL doit se revendiquer de la « société civile » et de l'« engagement citoyen ». Elle doit porter l'ambition d'une prise de conscience et d'une lutte au long terme pour la « *préservation des sols* » (Entretien avec Serge, du 21/04/2016 – ancien paysan, fondateur de TDL, il est le deuxième président de l'AN TDL (2013-2016)). En sus, ces notions de « société civile » et d'« engagement citoyen » évoque celle d'une « posture publique » des membres de TDL face aux problèmes fonciers, au-delà de leurs statuts de « fermier.ère », de « consommateur.rice », de « salarié.e », *etc.* Pour le premier Président-Fondateur de l'AN TDL (2003-2013), également ancien paysan, cette « société civile » doit œuvrer dans TDL pour « *qu'à un certain moment on commence plus généralement à penser autrement la propriété de la terre. La terre c'est un bien commun ce n'est pas une marchandise* » (Entretien avec Julian, du 18/10/2016). Ce statut de bénévole, – en quelque sorte du foncier et des sols –, est la construction politique visée par TDL : que l'usage de la

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

terre agricole devienne un débat public, désintéressé des enjeux du marché et distant du seul corporatisme de la Profession agricole.

En outre, ces raisons de s'impliquer dans TDL ne sont pas uniquement attribuées aux « bénévoles » (j'aurais pu proposer un actant « engagement citoyen » pour parler de cela), elles concernent l'ensemble des statuts du réseau. Le statut « bénévole » de TDL s'hybride donc avec tous les autres statuts du réseau. Du point de vue de notre effort d'objectivation de TDL, ici donc sur la thématique de « l'engagement bénévole » « désintéressé » on retrouve grâce à Marcel Mauss et Pierre Bourdieu la structure de « l'émulation de la générosité ou l'idéologie du désintéressement dans l'économie marchande ». On peut donc considérer que l'engagement des membres de TDL est source de subsides pour leur capital social respectif. Mais si cette structure est en effet active et surplombe « l'action citoyenne » des membres du réseau, elle devient contraignante lorsque à vouloir-devoir en faire trop, plus d'un tiers des salarié.e.s déclare, au sein de la Commission dialogue social de TDL, friser l'épuisement et être contraint par les tensions internes du Mouvement. N'ayant pas pu trouver d'étude sur le moral et le vécu psychosocial des bénévoles de TDL je ne saurais quantifier, comme pour les salarié.e.s, les vécus des bénévoles au sein de TDL. Cependant mes observations de terrain montrent, mais sur des cas isolés, que des bénévoles peuvent présenter des formes d'épuisement et/ou de grande frustration notamment dans les phases de montage de projet d'acquisition, de collecte et de suivi des travaux, dans leurs relations aux entités propriétaires du foncier de TDL notamment. Pour d'autres ce sont les questions internes de gouvernance du projet politique et foncier de TDL qui les amènent à vivre des moments de doutes et de fatigue physique et mentale. Un « Manifeste » des bénévoles du massif Central précise cela. Dans tous les cas, positionnés tant sur des attributs techniques que politiques, bénévoles et salarié.e.s de TDL semblent lié.e.s. Et quand bien même les bénévoles de TDL représentent le « capital social et politique » du « réseau citoyen » en face d'un monde agricole critiqué on l'a vu, comme trop « corporatiste » : ils « *forment un binôme indissociable avec les salariés avec qui ils [...] se retrouvent trop souvent face à une surcharge d'activités qui fragilise les associations territoriales* » (Arpenter n°3, p.35). Le réseau TDL fait ainsi le constat que les besoins de développement, entre « la force salariale » et la « force bénévole », sont liés et déterminent le « *besoin d'efficacité et de professionnalisation des bénévoles dans les différents domaines d'action [de TDL]* » (*ibid.*). À ce titre, aidé par les SHS, le réseau pose même les bases d'une réflexion en devenir concernant le « *besoin d'expertise* » dans son action. Cette dernière « *rapproche [selon Anne Bory, sociologue de l'Université de Lille] le bénévolat à Terre de Liens d'un bénévolat de compétences et de la figure d'un travailleur comme les autres* ». La sociologue précise en sus « *que se développe de plus en plus une forme d'interchangeabilité entre salariés associatifs et bénévoles* » (*ibid.*). Enfin, si le réseau semble pour l'heure face à une impasse, – « *L'inadaptation - en quantité - des ressources salariées [et financières] pour faire face à l'activité générée [par les bénévoles], amène [ces dernier.ère.s] à assumer des tâches qu'ils confiaient auparavant à leur salarié* » (*ibid.*) –, une solution budgétaire serait d'orienter une comptabilisation du « *temps bénévole* » (*ibid.*) en tant que « charge » dans les comptabilités des AT, puisque favorisant le fonctionnement global du réseau.

Via l'analyse du statut de « bénévole de TDL » c'est le « temps long » et la « dimension expérimentale » d'une construction de l'action collective bénévole et citoyenne de TDL qui se sont aussi révélés. L'analyse montre également que la diversité des actions bénévoles de « communication » et de « collecte » embrasse autant des activités plus techniques, de type « expertise » que politiques « administration-gouvernance ; plaidoyers ; groupes locaux ».

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

À l'occasion de l'analyse de documents relatifs à l'action des bénévoles sur les activités « politiques et de gouvernances du réseau » et de « plaider », c'est l'ontologie « liens » du réseau qui ressort la plus. L'ontologie « terre » est quant à elle cantonnée à une seule occurrence thématique proche : le « *thème du foncier agricole* » (*ibid.*).

L'analyse du statut bénévole montre aussi la stratégie réticulaire du réseau TDL tant à son échelle nationale (représentation locale de TDL au sein de réseaux militants de l'« Agriculture citoyenne » (cf. partie 1 du mémoire) à portée nationale : InPACT et Collectif de la Transition) que locale (sensibiliser les élus, rencontrer et mobiliser les collectivités territoriales, les institutions publiques et les OPA locales). L'activité politique des bénévoles de TDL évoque donc l'enjeu « territorial » du réseau. Le « territoire » à TDL semble *in fine* entendu comme espace de mobilisation publique propre à chacun : « *mobiliser sur son territoire* » (*ibid.*). Voit-on poindre ici cette approche du territoire par TDL comme avant tout un « espace politique vécu » et comme une « porte d'entrée politique » du réseau avant d'être, on le verra, une porte d'entrée des « projets fonciers » de TDL.

Enfin, l'activité de « plaider », défendu par TDL est résumée sans mobiliser l'ontologie « terre ». Le « plaider » de TDL, entend l'action collective comme dédiée à « *une autre agriculture, un autre modèle sociétal* » (*ibid.*). L'ontologie « liens » prend ainsi le dessus dans le dessein politique du réseau quand, dans ce même dessein, l'ontologie « terre » ne semble être qu'un moyen. Cependant, dans les descriptions des activités « d'acquisition » et « de gestion patrimoniale », par le Pôle fermes, attribuées tant aux salarié.e.s qu'aux bénévoles, l'ontologie « liens » de TDL rejoint l'ontologie « terre » du réseau. En effet au sein de TDL l'action politique s'argumente aussi à travers des objets telles que les « actions » (titres financiers) de sa Foncière. En tant qu'opportunités de placements dits « éthiques » l'argumentaire est également revendiqué par la Foncière TDL auprès de ses organes de gouvernance et de surveillance et auprès de l'AMF. Les ontologies « terre » et « liens » semblent ainsi se rapprocher dans la perspective de la mobilisation foncière défendue par le « Mouvement ». L'aspect des fermes TDL comme « objet-ressource » et « objet-frontière » (Akrich, Callon, Latour, 2006) du réseau pour l'action se précise donc aussi à l'échelle nationale. Cependant les deux ontologies restent deux caps difficiles à faire vivre ensemble et en permanence, du point de vue technique et gestionnaire pour TDL. Mais reste ce parti pris du Mouvement TDL à lier ensemble des enjeux techniques et politiques dans une même dynamique d'action. L'hypothèse n°2 semble encore ici concernée.

Les Fermier.ère.s de TDL, dernier statut des actants-humains choisis pour objectiver le « Mouvement TDL », sembleraient être, selon notre analyse des passager.e.s de première classe mais devant rester debout. De la sorte nous donnons avec Elsa Pibou (2016) ici continuité à cette métaphore observant les fermi.er.e.s de TDL en tant que « paysans de passage » tout en les réintégrant dans TDL « Mouvement » comme des « paysan.ne.s passager.ère.s ». En effet, monté.e.s dans le train d'une société civile à l'éthique « citoyenne », – sur l'usage et la gestion collective du foncier agricole en France –, ils et elles sont (comme les bénévoles, les salarié.e.s et les administrateur.trice.s du réseau TDL), enrôlé.e.s par un processus qui les dépasse et dans lequel leurs rôles sont « redéfinis », pour servir le dessein tant politique que technique du « Mouvement ». Cependant, n'étant pas attendu pour s'exprimer politiquement en tant que groupe à part entière, ne pouvant donc siéger et participer aux prises de décision qui font le « Mouvement », ils restent debout, arc-boutés sur l'héritage socio-politique qui détermine encore aujourd'hui leur identité paysanne : le désir d'auto-gestion et de sécurité de leurs droits

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

sur le foncier, notamment. Les « paysan.ne.s de TDL » locataires des « fermes TDL » premiers actants humains légitimant l'action du réseau à l'échelle locales (accès à la terre, droit d'exploiter, compétences techniques liées à l'usage agroécologique du sols, *etc.*) sont donc en première classe dans le train citoyen qu'est TDL mais sans place assise. Il nous a donc semblé important de décrire le statut « fermier.ère.s TDL » en tant que construction de TDL mais aussi en tant qu'héritier de l'agrarisme : ce mouvement social du XIXème siècle qui aboutit à la détermination de la paysannerie comme un groupe social « *pas comme les autres* » (Hervieu, 2002, p.2). En effet, à TDL c'est le statut « bénévole-citoyen.ne TDL » qui est envisagé comme une figure *a fortiori* distinct du statut de « paysan ». Ainsi de quelle place et de quelle reconnaissance le statut « fermier.ère.s TDL » bénéficie-t-il au sein d'un « *réseau associatif* [...qui] *constitue l'instance politique du mouvement* [...et] *qui garantit la « citoyenneté » du projet et lui confère sa crédibilité* » (Alain Guéringer, IRSTEA, TDL Auvergne, cité in, Association TDL, MUSE, Octobre 2018, p.23) ?

Les fermier.ère.s de TDL sont construits au sein du « Mouvement » en tant que « *paysans de passage* » (formule tirée de la thèse d'Elsa Pibou (2016) par la MUSE TDL) et « *transmetteur.teuse.s de fonciers agricoles hors du cadre familial* » (le cas échéant d'une non transmission à leurs descendances, telle que prévue par le CRPM). Dans tous les cas ils et elles sont attendu.e.s pour être proactif.tive.s au moment de la transmission en participant à la recherche et à la cooptation de futur.e.s fermier.ère.s. Notre analyse révèle que l'affect d'une « *profession propriétaire de foncier* », affect issu de l'agrarisme (Cf. partie 1 du mémoire), glisse dans et aux alentours de TDL vers un autre affect : celui du « *souci de transmettre l'usage du foncier* » mais également une « *identité* » paysanne et une éthique (la non-propriété individuelle et l'inaliénabilité du foncier agricole construit comme commun, l'usage agrobiologique des sols, *etc.*) du réseau TDL aux futur.e.s usager.ère.s de la terre. Ce « *souci* » de « *transmettre* » qui, cadré en interne comme enjeu collectif de long terme, est donc aussi lié à la valeur de « *non-propriété individuelle* » que les fermi.er.e.s portent avec elles.eux. Cette construction est pour mon approche un élément important qui doit nous permettre de cerner TDL comme un « *mouvement d'action collective* » (Céfaï, Trom, 2001) de type « *mouvement social* » où s'exprime une dynamique tant citoyenne que paysanne. En effet, force est de constater que ce désir de « *non-propriété* » de certain.e.s fermier.ère.s est valorisé voire promu. Cela démontre selon nous que le « *Mouvement TDL* » s'identifie comme le réceptacle d'une dynamique sociale paysanne revendiquant entre autres, le droit à la « *non-propriété individuelle* ». Cependant si le monde agricole est (était ?) un groupe social pas comme les autres, les fermier.ère.s de TDL y émergent depuis l'extérieur, du fait de leurs origines majoritairement urbaines (Pibou, 2016), diplômé.e.s du supérieur et mobiles spatialement et socio-professionnellement (*ibid.*). Le « *Mouvement TDL* » s'assume donc comme un levier d'accès au foncier pour des porteur.teuse.s de projets, candidat.e.s à l'installation, hors cadre familiaux et non-issus du territoire (Pibou, 2016, Baysse-Lainé, 2018). Partant TDL participe à répondre aux besoins du groupe social, que représente le monde agricole et plus spécifiquement en son sein le groupe des paysan.ne.s : son renouvellement social et culturel par le développement de ses actifs et partant d'une potentielle pérennité de son identité de groupe et de certaines de ses valeurs. Je précise « *certaines* » car nous montrons en partie 2, chapitre 1 du mémoire, – *via* notre analyse thématique de la charte de TDL en regard de deux chartes paysannes (*Via Campesina*, FADEAR) –, que TDL construit aussi des ruptures avec des valeurs paysannes.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

Notre intérêt pour ce statut a été dans cet appendice d'analyser les relations, objectivées (pour partie) par TDL en interne du réseau, entre les fermier.ère.s TDL et le « Mouvement TDL ». À la lecture des documents mobilisés, diverses relations se sont ainsi révélées au fur et à mesure de l'analyse. Je les synthétise ici :

Les « fermier.ère.s TDL », premier échelon d'une dynamique de « liens » : de la « parcelle TDL » à l'« actionnaire/donateur TDL » : une relation juridique, contractuelle et de concertation. Notre analyse entend que sans « fermier.ère.s » s'arrangeant avec le dispositif TDL et ses lots de valeurs, de rouages techniques et de postures éthiques, il n'y aurait pas de BRE effectif, n'y d'ailleurs, de « Mouvement TDL ». À noter en sus que le contraire ne serait pas évident puisque comme on l'a vu dans la première partie de la thèse il existait d'autres formes d'accès collectif au foncier (GFA, SCI, SCTL) outre celles créées par le réseau (Foncière, Fondation) pouvant développer une même éthique (propriété collective, agroécologie, agrobiologie, territoire, *etc.*). Au sein de l'activité « gestion patrimoniale » du réseau, le BRE est un outil de concertation qui engage autant les fermier.ère.s de TDL que le « réseau propriétaires citoyens » TDL, dans une gestion patrimoniale partagée (cf. le mémoire de thèse).

Une relation fermier-bénévole entre accompagnement et contrôle, considérée dans TDL comme « difficile à tenir ». (cf. le mémoire de thèse)

Les fermier.ère.s TDL, des « sujets-objets » de soin : La formule partagée dans TDL « *Prenons soin de nos fermes et de nos fermiers* » compose selon moi, un rapprochement nécessaire des deux « ontologies » de TDL « terre » et « liens ». Les « fermier.ère.s » et les « fermes TDL » sont ici positionné.e.s au cœur de l'« action commune coordonnée » du dispositif. Ils sont ainsi « objet » du soin, ceux et celles dont « on doit prendre soin » et avec qui il faut « *garder le lien* » et, « sujet » de soin, celles et ceux qui « prennent soin » des fermes et donc de la terre. *In fine*, c'est un « processus de soin » fait de postures morales et de compétences envers la terre qui se dessine : les fermier.ère.s « soignent » la terre en parallèle de quoi les bénévoles et les salarié.e.s du réseau « soignent » les fermier.ère.s. Ce processus de soin s'engage à l'identique envers des cédants de fonciers, envers des Collectivités territoriales, des habitant.e.s et des territoires. L'analyse démontre la complexité de cette action de soin envers les fermes et les fermier.ère.s et donc le temps long et la faiblesse du « Mouvement » à pouvoir opérationnaliser son action envers le foncier et partant, son éthique. C'est l'hypothèse n°2 entière qui ici semble se préciser : « Des postures morales de soin (*care*), à l'environnement et au territoire, interagissent au sein du faisceau de droits des fermes TDL, dans le but d'un partage de tâches de gestion écologique et économique du Mouvement de long terme ». En partie 2 (cf. le mémoire de thèse) nous nous sommes intéressés à cette « chaîne » que nous nommons « des vulnérabilités-responsabilités-de-soins » dans TDL en nous appuyant sur les apports de l'éthique du *care* (Molinier, Laugier, Paperman, 2009). Cette chaîne est appréhendée comme réseau sociotechnique.

La relation « fermier.ère.s – citoyen.ne.s » le socle de la réalisation du processus de « don - contre don » de TDL. Cet enjeu d'un « don » – des « citoyen.ne.s » à l'égard de la terre et à l'égard des « paysan.ne.s » – et d'un « contre-don » – de ces derniers à l'égard des « consommateur.trice.s » et « habitant.e.s » qui bénéficient de leurs productions –, est à la base d'une des racines politiques et culturelles du « Mouvement TDL » : le « Mouvement d'agriculture bio-dynamiste » (MABD). L'extrait du discours de Serge, Fondateur et Président

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

des acteurs locaux, agents de TDL, incorpore des stratégies et des outils institutionnels d'enrôlement d'acteurs de territoires pour faire du « Mouvement TDL » un acteur légitime dans le domaine de l'aménagement et du développement du territoire » semble en premier chef permise par le statut des fermier.ère.s de TDL en tant que légitimes pour accéder au foncier.

Les fermier.ère.s TDL : au sein d'une dynamique « paysanne » à la base du « contrat social » alimentaire écologique et territorial, défendu par TDL. Entre le réseau associatif – muni de structures-outils de portages de foncier comme propriétés collectives (Foncière, Fondation, GFA-SCI) – et les actionnaires et donateurs (cadrés comme on l'a vu en tant que « société civile »), ce sont les fermier.ère.s avec leurs compétences et actions envers et sur les sols, qui actent les termes du contrat social revendiqué. Le principe est simple : « *TDL porte le projet de devenir propriétaire de terres agricoles pour les rendre disponibles à des fermiers [...] qui les mettent en valeur* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.21-22). Ainsi la relation entre TDL et ses fermier.ère.s est tant éthique comme on l'a vu, que moralement et juridiquement contractuelle : « *Pour préserver la terre comme un bien commun, de nouveaux contrats [...] entre la société et les paysans, pour l'installation de paysans et la préservation des ressources naturelles par l'agriculture* » (Terre de Liens, Septembre, 2017, p.12). Ici c'est l'hypothèse n°1, relative à l'idée que « Le « Mouvement TDL » s'inscrit en continuité et à la fois en rupture de valeurs paysannes » qui commence à s'éclairer. L'hypothèse n°2 se confirme ici également.

Les fermier.ère.s TDL : l'échelon le plus local de l'action du réseau sur la relation « ferme-territoire ». La relation des trois entités « fermier.ère – ferme – territoire », est en elle-même une catégorie d'analyse au centre de notre approche problématique de l'action de TDL en matière d'aménagement du territoire et de développement local. C'est à travers le statut « fermier.ère de TDL » que j'ai ici entamé dans un premier temps l'objectivation de ce trio. C'est dans l'enjeu d'une proximité des projets fonciers de TDL avec le territoire que les fermier.ère.s y apparaissent comme une base opérationnelle en acte : « *en s'installant, [ils] s'engagent dans un triptyque qui combine projet de vie, projet économique et projet de territoire* » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.27). En vue de leur accès tant au foncier qu'au territoire, l'enjeu du réseau est alors de « *comprendre le contexte régional du foncier agricole* ». Des études et analyses de ces contextes, en partenariat avec des acteurs territoriaux et de la recherche scientifique sont alors menées. Des contextes fonciers sont alors partagés avec les nouveaux venus dès la phase d'accompagnement à l'accès à la terre. La finalité étant en premier lieu de débusquer, pour leur installation, des opportunités de fonciers disponibles, des outils sont mis en place : la « *diffusion d'annonces foncières* » et « *la veille foncière citoyenne* » sont alors entrepris comme outillage stratégique. L'action de TDL en la faveur de futur.e.s installé.e.s, au sein de fermes TDL ou non et le cas échéant, *via* le concours de Collectivités territoriales, engage en sus une perspective d'enrôlement de ces dernières : installer ou conforter des fermier.ère.s sur un territoire donne l'occasion au « Mouvement » de développer son réseau localement (Lombard, Baysse-Lainé, 2019). Notre hypothèse n°3 relative à l'idée que « L'acquisition-gestion des fermes de TDL, menée par des acteurs locaux, agents de TDL, incorpore des stratégies et des outils institutionnels d'enrôlement d'acteurs de territoires pour faire du « Mouvement TDL » un acteur légitime dans le domaine de l'aménagement et du développement du territoire » commence à se préciser ici.

Les fermier.ère.s sur les fermes : un accès à des récits. Les fermier.ère.s TDL sont aussi prescripteur.trice.s de récits relatifs aux fermes et aux territoires. Dans les différents documents

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

de communication de TDL des rubriques leurs sont dédiées. La rubrique « En bref du côté des fermes » du mensuel interne « Le Lien » (diffusé par mail aux bénévoles et salarié.e.s du réseau) ou encore la rubrique « Chroniques fermières » du journal biannuel « Chemin de terre », envoyé par courrier gratuitement aux adhérent.e.s, actionnaires, donateur.trice.s et fermier.ère.s de TDL construisent une mise en récit du « Mouvement » et un espace de problématisation des contextes fonciers, agricoles et territoriaux locaux. On peut imaginer que l'hypothèse n°2 est concernée ici dans la mesure où cette mise en récit peut potentiellement créer des « déclics moraux » des membres de TDL à l'égard des fermier.ère.s, des fermes et des territoires.

Les fermier.ère.s TDL et l'héritage du statut de « paysan » : un mouvement social voulant subsister. Des manquements aux débuts de l'activité coordonnée de TDL, d'acquérir et de gérer collectivement des fermes, ont eu des conséquences dès 2013-2014 sur la dynamique des diverses arènes et entités structurant le « Mouvement ». La Foncière, La Fondation puis le Pôle fermes, ainsi que les AT et les fermier.ère.s ont dû ainsi subir à cette époque, les vacillements du dispositif TDL. C'est à l'occasion de ce vécu, fait tant de contraintes de gestion que de contraintes morales voire politiques, que le réseau a pu réaliser – au-delà d'un désir préalable de « faire mouvement » (*op.cit.*) – une prise de conscience concrète de son état de « mouvement » comme étant mû d'interdépendances. C'est de la sorte que TDL a pu concrétiser sa propre « mesure » de l'interdépendance de ses « actants ». Cependant, une Association des Fermiers de TDL (AF TDL) s'est créée en 2012 afin de faire entendre une voix collective des fermiers et fermières du réseau. Au fil de l'analyse et en prenant un peu de recul, – et *in fine*, en considérant que l'histoire foncière française (cf. partie 1 du mémoire de thèse) engage une distanciation des « simples citoyens » de leur possible participation à une « prise de décision sur le foncier » –, TDL, en tant que mouvement social, en construit une réplique. Un « déséquilibre » des statuts « citoyen.ne.s » et « paysan.ne.s » précède donc, d'un point de vue historique, l'action politique de TDL sur le foncier. Partant, TDL pourrait le cas échéant se revendiquer d'un rééquilibrage entre ces deux statuts. De la sorte, l'AF TDL est selon moi à considérer dans TDL comme une institution avant tout héritière de la « dynamique paysanne » issue des mouvements agricoles alternatifs et du syndicalisme paysan historique. Héritière d'un syndicalisme de classe donc. En effet, l'AF TDL ne pourra à l'égard du « Mouvement TDL », propriétaire de la terre, se détacher de ses « *postures revendicatives et politiques [dites] trop marquées [en interne de TDL]* » (Pibou, 2016, p.331) sans que ses membres ne deviennent de simples fermier.ère.s de TDL et se faisant, de simples « acteur.trice.s tiers » entre eux-mêmes et TDL. À noter que l'hypothèse n°1 s'éclaire ici. La « *défiance réciproque* » (*ibid.*, p.332) dont parle Elsa n'a donc pas de raison de disparaître voire, il serait bon qu'elle ne disparaisse pas car pourrait-elle dans le temps être le « garde-fou » du maintien de l'ambition de TDL, au sens politique du terme : « *d'installer des paysan.ne.s* » et de « *transmettre des fermes paysannes* » *a contrario*, nous le voyons en deuxième partie du mémoire de thèse, d'installer des « impétrants » devant accéder, à des codes et des règles internes à TDL et aux territoires alimentaires sur lesquels le réseau TDL (au sein d'InPACT) émerge et agit. En sus, le statut de « fermier.ère TDL » est sujet à des dissonances du fait de son entremise entre le réseau TDL et le monde paysan syndical et entre le « Mouvement TDL » et la société englobante.

Les fermier.ère.s TDL restent des « paysan.ne.s de passage » (*op.cit.*) enrôlé.e.s par le réseau au sein d'une gestion partagée des établissements TDL, les fermes TDL, vitrine du projet de société et du contrat social qu'entend porter et construire le « Mouvement » au long terme. Dans ce projet de société et à travers ses fermes, TDL réifie tout à la fois un processus de « soin », un processus de « contrôle » et un processus de « don – contre-don » au milieu

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

desquels les fermier.ère.s deviennent « objets et sujets » de l'action technique finale sur la terre et son usage. Ici c'est l'hypothèse n°2 qui se précise. Non plus seulement candidat.e.s à l'installation agricole les fermier.ère.s, en amont porteurs d'un projet agricole, deviennent des passagers de première classe mais restant debout, à double titre : tel le ou la paysanne voulant défendre ses droits et tel l'impétrant devant faire ses preuves. Ici c'est l'hypothèse n°1 qui se précise. Le ou la fermière TDL éprouve et expérimente donc un champ nouveau de l'accès à la terre (et un champ de légitimités en liens) au sein d'un dispositif expérimental de gestion collective du foncier agricole, arborant une éthique voire une politique (contrat social) qui doit être défendue et accompagnée au long terme pour qu'en tant que dispositif juridique, économique et politique le « Mouvement TDL » tienne dans le temps. Outre l'hypothèse n°1 c'est aussi la n°2 qui s'exprime ici. L'engagement de TDL, *via* ses fermes, envers les territoires ruraux et envers la société englobante urbaine, fait des fermes TDL des espaces semi-publics de territoire avec lesquelles des « fermier.ère.s passager.e.s debout » vivent et agissent et se mettent en récit.

Nous allons à présent synthétiser les statuts d'actants non-humains de TDL.

Le statut de « la pensée critique » au sein du « Mouvement TDL » se compose et s'institue avec la Mission d'utilité sociale et environnementale de TDL : la MUSE TDL. La symbolique est forte car si une « muse » est la source d'inspiration d'une mise en œuvre artistique, la MUSE TDL se voudrait l'outil d'une prise de recul qui, par réflexivité, favoriserait une inspiration, un mouvement, dans et aux alentours du « Mouvement ». Sur la base d'une méthode scientifique revendiquée, la MUSE TDL collecte et construit des données en vue de développer des regards et positionnements distanciés pour *in fine* justifier l'action du réseau. Liée à la « valeur » revendiquée de la charte TDL de : « [...] *permettre à chacun d'exercer sa responsabilité individuellement et collectivement vis-à-vis de la terre* » (« Accroche » de l'Arpenter n°1, p.2 : « *Extrait de la Charte de Terre de Liens* »), le choix du titre de la revue « Arpenter » (cf. sa définition p. 468), exprime également la posture, en quelque sorte « morale », qu'entend soutenir la MUSE. Le message au « Mouvement TDL » est clair : tout comme la terre, l'action collective de TDL doit « cesser d'être immense » : prévenir d'un « laisser-faire » de l'action collective de TDL sur le foncier et cessez d'avoir « *le nez dans le guidon* ». L'action de la MUSE TDL c'est « faire considérer » l'enjeu de la mesure de l'action du « Mouvement » du point de vue social et environnemental. C'est aussi « faire appréhender » sa démarche comme un moyen d'action (réflexif et critique), au même titre que les autres leviers d'action de TDL : l'engagement bénévole ; les moyens financiers et juridiques de la Foncière et de la Fondation ; les stratégies politiques et techniques des AT ; les partenariats nationaux et européens animés par la FN TDL, *etc.*

La MUSE est selon moi l'expression d'une critique tout à la fois morale, technique et politique du réseau TDL lui-même. En ce sens elle est la tentative d'une permanence de la racine « Education Populaire » du réseau qui d'ailleurs est reconnue par le champ éponyme : agréé par le Ministère de la Jeunesse et des sports. TDL, – outre que de rendre conscient auprès de ses bénévoles des enjeux fonciers et agricoles contemporains –, s'est outillé *via* sa MUSE d'axes méthodologiques scientifiques circonscrits. Cependant, des critiques portées à l'encontre de la MUSE ont fait montre d'une difficile appropriation de son action par l'ensemble des parties prenantes du « Mouvement ». Mettant en tension l'activité du réseau avec une perspective de distanciation collective de ses actions, les productions de la MUSE TDL donnent sens à l'ambition politique complexe du réseau. Entre ses ontologies « terre » et « liens », le

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

« Mouvement TDL » montre une ambition d'expérimentation de sa manière bien à lui de tout à la fois gérer la terre, de s'y lier et d'en parler. Nous voilà en présence des deux caps difficiles à tenir pour le réseau *via* ses trois échelles, locale (les fermes et leurs territoires d'implantation), régionale (les AT) et nationale (FN, Foncière et Fondation TDL). À l'aune de ma problématique, la MUSE TDL montre que cette instance du réseau structure l'enjeu de construire des garde-fous réflexifs quant à la cohérence et de fait, la légitimité de l'action du réseau du point de vue de sa dynamique sociale (bénévole et salariale, dite citoyenne), et de ses ambitions environnementales (cf. l'outil HUMUS *infra*) et sociétales.

Le nouveau droit de regard citoyen qu'entend construire TDL sur le foncier agricole en France doit selon les ambitions de sa MUSE être tempéré, mesuré et critiqué au sein même de l'action collective. Ce droit de regard entend donc sa propre complexité comme processus réflexif. En soit les retours critiques, en interne du « Mouvement », à l'égard de cette « Mission », témoignent de l'intérêt de son action. Cependant, aujourd'hui décriée toujours en interne et principalement sur des enjeux de méthodes, la MUSE TDL semble contrainte. En outre, l'ambition d'objectivation de l'action du réseau de la MUSE TDL ne semble pas recevable dans les termes d'une production scientifique (cf. le mémoire de thèse). Non seulement l'effort de distanciation des enquêteur.trice.s, n'a pas fait l'objet (à ma connaissance) d'un travail restitué mais en sus, l'activité de la MUSE est contrainte par la réalité de ce qu'est une recherche (le temps long et son coût, la relation affective à l'objet, l'effort de rupture et de distanciation avec les croyances et les habitus) et par la temporalité d'un projet associatif expérimental aux contingences budgétaires (recherche d'équilibre) et financières prégnantes (devoir aboutir dans un temps imparti, rendre des comptes sous forme de « livrables »). La MUSE n'a pas su ainsi trouver sa place et s'est vue largement critiquer au sein du réseau principalement, par la Foncière et la Fondation et certains de leurs salariés. (Observations, 2017-2018). Plus à la marge, certaines AT ont pu ne pas se reconnaître dans les rendus (*ibid.*).

Un récit plus fourni et une analyse plus aboutie de cet entrechoquement aux abords de la MUSE des deux ontologies du réseau et l'enjeu de son financement en tant que programme d'une recherche interne participative sur l'utilité sociale et environnementale de TDL serait selon moi, le pas d'après à franchir. Une ouverture problématique riche et heuristique serait de comprendre **comment dans le champ de l'ESS, le financement des activités et des méthodes d'animation et de critique, relevant de l'éducation populaire, est aujourd'hui possible ?**

L'étude du statut de « Projet-foncier » a été pour nous l'occasion de révéler l'ensemble du processus idéal-typique construit par TDL. Du fait de sa construction par TDL après plus de dix années d'expérimentation d'acquisitions-gestions collectives de fermes, j'aborde ce processus en tant que chronologie idéal-typique du déroulement des projets fonciers de TDL. Fruit d'une réflexivité interne à TDL, j'ai mobilisé ces différentes étapes telles qu'elles furent exprimées par le collectif TDL en Massif central animé par des salarié.e.s de la MUSE, lors des « Rencontres de Terre de Liens en Massif central » (octobre 2015), *via* i) les « *difficultés et besoins* » repérés par les participant.e.s, relatifs à ii) des « *tâches* » (*ibid.*) et à iii) des « *rôles et responsabilités* » (*ibid.*) qu'assument des bénévoles au sein du réseau.

- La première phase du processus relative à l'activité de « plaidoyer » permet aux bénévoles de TDL, *via* des « supports » (pour nous des outils) de communication interactifs (cf. le mémoire de thèse) de « traduire » (Akrich, Callon, Latour, 2006) la problématique foncière d'un territoire en vue de la « *mobilisation citoyenne sur le foncier* », – perçue comme première

De la société civile au mouvement social – géographie d’une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

stratégie du réseau. Ce sont trois « outils de traduction » et de « problématisation » (*ibid.*) du foncier en France qui caractérisent, – au sein de la stratégie d’« intéressement » (*ibid.*) que détermine TDL, sur la question de l’usage du foncier et du territoire –, trois registres de critiques et de justification de sa lutte : l’« artificialisation » des sols ; la valeur avant tout « alimentaire » de la terre ; et la « présence territoriale » (territorialité) de TDL voire, son expansion. Sur la base d’une carte notamment les fermes et leurs territoires d’implantation sont mis en récit en fonction de l’origine géographique des personnes qui s’arrêtent au « stand TDL » (observations en région sur des stands d’AT entre 2015-2018, au SIA en 2016 et à la Fête de l’humanité à Paris en 2017 et à l’événement des quinze ans du « Mouvement TDL » et des dix ans de l’AT TDL Midi-Pyrénées (MP) à Montpellier le 20/10/2018). C’est l’hypothèse n°2 qui ici semble ici se préciser comme dans le point ci-après.



Photographie 1 : Affichages du « Mouvement TDL » pour son événement anniversaire de ses quinze ans et des dix ans de l’AT TDL MP (Montpellier, observation du 28 octobre 2018).

- La deuxième phase engage une « veille foncière » et l’activité dite de « primo-accueil - accompagnement ». La veille foncière fournit des informations foncières et favorise l’émergence du réseau à des échelles très locales. Le « primo-accueil - accompagnement »²⁶ est un des plus anciens métiers de TDL, s’étant développé avec la nécessité de se structurer pour répondre à la demande. C’est est une activité chronophage et, non subventionnée, et aussi difficilement finançable par le réseau. Des groupes de « primo-accueillant » uniquement animés par des bénévoles et accompagnés de salarié.e.s se sont ainsi constitués au sein des AT.

²⁶ « Primo-Accueil » et « accompagnement » sont deux activités séparées dans TDL, les primo-accueillant n’étant pas obligatoirement les accompagnants. Je fais le choix de les rapprocher puisqu’elles participent d’une même phase.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

- La troisième phase, « l'acquisition », est accompagnée d'outils dédiés à l'épargne et au don solidaire (Foncière TDL, Fondation TDL, support de communication en vue de la collecte d'épargnes et de dons, formations, la fiche d'instruction PF) et aux modalités de « portages fonciers » diverses (la convention de portage foncier SAFER, GFA, SCI, Association d'acquisition, Foncière et Fondation TDL, collectivités territoriales, *etc.* ; le tout est valorisé au sein du guide : « *Trouver une terre pour mon projet agricole* »). La fiche d'instruction des projets à présenter en Comité d'engagement (CE) avant cette phase, outre que de diagnostiquer entre autres l'état patrimonial du bien, les rôles de chacun.e.s des membres accompagnant le projet dans le futur, juge aussi de la « *stratégie d'implication locale* » (TDL, Août 2017) de TDL *via* cette future acquisition. C'est l'hypothèse n°3 qui encore se précise.

- La quatrième phase dite de « gestion locative » mobilise divers outils constituant les relations contractuelles et morales entre les structures propriétaires de TDL et les fermier.ère.s de TDL : le BRE ; la Fiche d'instruction « CE - bail » ; le « Mémento du fermier ou locataire TDL ». L'hypothèse n°2 est ici concernée.

- La cinquième phase dite de « gestion patrimoniale » concerne tant les bâtiments que les sols, en propriété de TDL : l'activité de diagnostic et celle de maintenance des bâtiments d'habitation et d'exploitation sont cadrées par des guides de gestion et de diagnostic du bâti agricole et d'habitation). Le diagnostic des sols et le diagnostic environnemental global des fermes sont des activités accompagnées par les outils HUMUS et DIALECT)²⁷. Ce sont les hypothèses 2 et 3 qui ici se précisent et que notre analyse en partie 2 confirme.

Nous nous sommes concentrés pour la suite sur les phases ii), iii), iv) et v) car permettant à TDL de se constituer en « propriétaire collectif » gestionnaire de fermes et impliqué à l'échelle de territoires. C'est en tant qu'« outil TDL » permettant l'émergence de « Projets-foncier TDL » que nous avons décrit ces cinq activités, – fondamentales (au sens strict) de l'action du réseau TDL –, relatives à l'acquisition et à la gestion des fermes TDL. Ces activités sont potentiellement attribuées à tout « bénévole » de TDL, accompagnés par des salarié.e.s d'AT ou de Pôles nationaux (PF, RMCC). C'est donc en tant qu'« activités spécifiques » et construites attribuées par TDL à ses « bénévoles » que nous avons analysé la « veille foncière » ; le « primo-accueil – l'accompagnement » ; l'« acquisition » ; la « gestion locative » et la « gestion patrimoniale ». Trois catégories d'analyse m'ont permis d'objectiver ce processus idéal-typique du projet foncier de TDL en tant qu'épreuve pour ce dernier. Ces catégories sont pour chacune des « activités spécifiques » : « les valeurs et raisons produites par TDL » liées à « des outils spécifiques construits ou mobilisés par TDL » répondant à... ou déterminant des « mises en problème » réflexives, relatives à l'émergence de projets agricoles dits « paysans » et « biologiques » devant répondre aux besoins des territoires. En annexe n°12 du mémoire de thèse je valorise ces trois entrées d'analyse pour chacune des activités du réseau susnommé sous forme de nuages de mots afin d'en faciliter la lecture.

L'analyse du statut du « Sol des fermes TDL » a montré l'enjeu d'un aboutissement du contrat social qu'entend construire TDL entre des citoyen.ne.s épargnant.e.s et donateur.trice.s et les usager.ère.s de la terre que sont les fermier.ère.s TDL. Le contrôle de l'activité

27 Conçus depuis une perspective de sciences naturelles (durabilité environnementale des sols et des systèmes d'exploitation), HUMUS et DIALECT commencent à être mobilisés pour la gestion collective de la terre et correspondent plus fondamentalement autant au projet écologique qu'à l'éducation populaire de TDL.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

agrobiologique des fermier.ère.s sur les sols en propriété de TDL ne sera plus dans le temps seulement le fait d'organismes certificateurs de l'Agriculture biologique mais d'un contrôle interne. Le diagnostic HUMUS fait montre également d'une utilité pour les fermier.ère.s qui grâce aux enseignements retenus, peuvent réorienter leurs pratiques ou mesurer leur efficacité. L'outil devient alors le support d'une réflexivité sur l'action de ces derniers et *in fine*, du « Mouvement TDL ». Le diagnostic se déroulant depuis 2017-2018 sur deux journées permet en effet de faire un point sur l'état du sol entre les participant.e.s en formation (des bénévoles d'AT, des salarié.e.s d'AT, des Pôles nationaux et les fermier.ère.s) et sur les enjeux concernant le BRE de chaque ferme. Les objectifs sont triples : i) transmettre aux fermier.ère.s de nouvelles informations sur leur outil de travail, ii) mettre en perspective les clauses environnementales de leurs baux, iii) faire participer et former des citoyen.ne.s en leur attribuant ainsi un nouveau droit et type de regard. En ce sens le diagnostic HUMUS prend la forme tout à la fois d'un outil d'évaluation agronomique, d'éducation populaire et d'un contrôle local voire d'un autocontrôle de l'ensemble du réseau TDL quant à ses ambitions écologiques. L'hypothèse 2 est ici concernée.

L'analyse du statut de « la propriété des fermes TDL » montre que pour TDL « la propriété privée du foncier » n'est qu'un moyen (parmi d'autres telles que les terres communales par exemple), devant rester collectif pour répondre à son engagement envers un développement de l'accès collectif et solidaire au foncier agricole en France. TDL revendique ainsi un statut de propriétaire collectif et inclusif de foncier agricole avant tout comme un état, un « éthos » en somme, une manière d'« exister » avant d'être un statut seulement de « possession ». Les fermes TDL sont cadrées en interne comme la réalisation, la finalité du réseau et la concrétisation de nouveaux espaces « *inclusifs* » où agriculteur.trice.s et citoyen.ne.s interagissent. Ainsi quand dans la relation « fermier.ère.s - territoire » nous exprimions qu'« *en s'installant, les fermiers de TDL s'engagent dans un triptyque qui combine projet de vie, projet économique et projet de territoire* » *in fine* l'« *ancrage important* » d'une ferme louée se précise tant sur le territoire, en tant qu'enjeu, que dans le « Mouvement TDL » présent sur le territoire, en tant que principe. Ainsi dans la relation « fermier.ère.s - fermes TDL » il y a certes une relation contractuelle (BRE) mais aussi morale (Charte, normes partagées) qui i) envisage qu'une ferme TDL doit rester accessible à des tiers, – des représentants d'autres structures du réseau telles que les AT, la Foncière et la Fondation voire certains de leurs partenaires –, en vue de l'enjeu d'une gestion collective de la ferme par le réseau –, et ii) la ferme doit rester mobilisable pour le plaidoyer (visites, argumentaire sur les enjeux locaux, démonstration de nouvelles pratiques en terme de gestion du bâti, etc.). Finalement la « ferme TDL » devient un « objet-ressource » et un « objet-frontière » (Akrich, Callon et Latour, 2006) à transmettre et à préserver, un « actant » (Callon, 1986) territorialisé. Les hypothèses n°3 et n°4 sont ici concernées. C'est ce que démontrera également notre analyse des études de cas en partie 3.

Cependant on peut dire déjà que dans TDL, ce qui réunit tous ces dispositifs fermiers entre eux, c'est i) leurs communes propriétés collectives par TDL ; ii) leurs constructions en tant que « *lieux de vie* » [de fermier.ère.s et d'habitant.e.s] *et non seulement lieux d'exploitation agricole* » (Mialocq, 2015/1, p.140), devant être ancrées dans leurs territoires ; iii) les fermes TDL sont des lieux d'expressions et d'expérimentations d'une vie associative militante visant l'orientation de l'usage du territoire, autrement dit, visant l'aménagement du territoire. Cet ancrage de l'action à cette échelle micro révèle *in fine*, à l'aune de notre problématique, une mise en forme de « co-activités » nouvelles dédiées à la gouvernance de

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

biens communs (Ostrom, 2010)²⁸ territorialisés : des exploitations agricoles en propriété collective et inclusive à transmettre au long terme. Des « partages de tâches » et « co-activités » (*op.cit.*) – dans le fait de « l'éthos propriétaire de TDL » : *in fine* « la recherche de modalités de gestion coopératives » –, se précisent en effet dès lors qu'on observe des actions situées où des tâches sont identifiées et délimitées. Outre d'être réalisés *via* un enrôlement interne de divers statuts mis en réseau, ces partages de tâches se déploient et plusieurs échelles spatiales interagissent : de la ferme (échelle micro) au PF (échelle macro) en passant par les AT et GL (échelle méso). Nous le voyons en deuxième partie du mémoire de thèse, ce jeu d'échelle s'agence d'un faisceau de droits, de diverses natures (d'usage, de gestion, d'exclusion). L'enjeu du respect d'une « subsidiarité » et la recherche en lien d'une adaptation de l'action collective à une diversité de contextes fonciers locaux actent ainsi toujours et singulièrement, un faisceau de droits se définissant, se décomposant et se recomposant alors, en fonction des situations.

De plus, en lien avec le dernier actant de la relation « fermier.ère.s – ferme – territoire » étudiée, – au-delà de cette identité de propriétaire collectif et inclusif de lieux, comme premier « principe institutionnel » que façonne le réseau –, TDL intègre le statut de la propriété de ses fermes dans un processus situé d'installation et de transmission d'exploitations agricoles sur chaque territoire. En effet, outre l'acquisition et la gestion collective des fermes que j'étudie, un enjeu partagé à l'échelle du « Mouvement » existe : « travailler sur la question de la transmission agricole » (Association TDL, MUSE, Février, 2017, p.41). Ce deuxième « principe » démontre selon moi l'ambition d'une « intégration », voire d'une « territorialisation » des processus locaux d'accès à la terre, au sein de l'entité propriétaire qu'est TDL. En effet, à TDL, acquérir et gérer collectivement des fermes c'est répondre à des sollicitations autres que celles advenant de candidat.e.s à l'installation. Ce sont aussi des « candidat.e.s à la transmission » qu'accompagne TDL : « des paysans – propriétaires ou fermiers – qui arrivent en fin de carrière et se posent la question de la transmission de leur ferme » (*ibid.*). Reconnu en ce sens, le réseau déclare recevoir ces dernières années presque autant d'annonces de recherche de foncier que d'offres de foncier. Relativement à notre problématique on comprend *via* cette étude du statut de « la propriété des fermes TDL » que la propriété du foncier à TDL est un levier juridique premier lui donnant légitimité à créer son propre mode de gestion et sa propre philosophie (la terre est un commun inaliénable) et partant à rendre possible ce nouveau droit de regard des citoyen.ne.s sur l'usage du foncier au long terme. La question de l'usage du territoire advient dans un deuxième temps finalement mais reste toujours une perspective. Notre hypothèse n° 3 émerge ici aussi. La propriété collective des fermes TDL par la Foncière et la Fondation TDL se différencie de celle des GFA et SCI *in fine* sur l'enjeu d'une réponse technique au cadrage de TDL du foncier agricole, terre et bâtis, en tant que commun inaliénable, au long terme.

Enfin, le « territoire », dernier des statuts des actants non-humains que nous avons choisi de mobiliser nous a permis de comprendre que pour TDL le « territoire » est un espace de projet. Un espace délimité au sein duquel « pour repenser l'usage de la terre et la préserver, TDL entend prendre une place dans la gouvernance du foncier, à travers la défense d'un dialogue nourri entre acteurs et institutions [...] » (Association TDL, MUSE, Octobre, 2018, p.13). Ce

²⁸ Dans notre approche *via* la théorie des RST (Akrich, Callon, Latour, 2006) et des biens communs (Ostrom, 2010) ce qui spécifie un commun est une construction institutionnelle entre acteurs humains et non-humains, opérant un mode de gouvernance singulier distribuant des règles et des sanctions.

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

qui est revendiqué est l'accès aux « rouages de gouvernance du foncier » où des acteurs et agents légitimes se mettent en dialogue. Se sentant poussé en interne par les fruits d'acquis opérationnels et en externe par une demande de plus en plus prégnante (société civile, InPACT, conventionnements divers avec les Collectivités territoriales) sur les territoires, TDL souhaite dorénavant devenir légitime à intégrer, voire animer, la « table des négociations » à l'échelle locale. Mais outre la dimension opérationnelle que revêt la notion de « dialogue territorial » pour le réseau TDL – dans le cadre de ses prétentions à devenir un acteur de l'aménagement du territoire –, il y raccroche aussi une autre de ses ambitions « *une revendication démocratique et une option alternative pour organiser la gouvernance politique* » (*ibid.*, p.14). Le projet de société de TDL étant de faire de la terre un bien commun inaliénable comme signifiant d'une nouvelle culture démocratique et écologique, sa stratégie est simple et fait montre d'une territorialité que nous proposons de nommer « territorialité du commun » : « *poser des cellules saines, comme ça de territoire, s'il y en avait plusieurs qui se touchaient [...] là on jouerait notre rôle de faire tache d'huile et de contaminer positivement petit à petit les territoires [...]* » (Entretien avec Serge, fondateur et ancien président de l'AN de TDL, le 21 avril 2016 à Lyon). L'hypothèse n° 3 se précise encore.

En effet, pour TDL « gouvernance » et « territoire » sont liées à ses propres ambitions tant politiques que techniques et c'est par ces deux entrées que TDL depuis dix-sept ans développe une action collective dont la partition « aménagiste » tend aujourd'hui à vouloir intégrer « l'œuvre » institutionnelle, plus globale de « l'Aménagement du territoire » français. En quelque sorte, de par sa propre expérimentation TDL fait déjà œuvre d'un « aménagement du territoire » que les fondateurs du « Mouvement » nommeraient certainement « citoyen et solidaire ». À vouloir « *susciter et participer au dialogue territorial multi-partenarial, dans la perspective de créer les conditions de la coopération sur les territoires pour préserver la terre agricole* » (*op.cit.*, p.14) de l'échelle locale vers le national TDL a abouti à revendiquer [...*in fine*] le droit d'expérimenter [...] avec les citoyens et les acteurs publics ou privés du territoire » (*ibid.*). Cette revendication est depuis 2014 institutionnalisée en interne « *dans son projet stratégique* » : « *la contribution aux politiques publiques en faveur de la préservation du foncier agricole* » (*ibid.*). *In fine* TDL via ses propriétés territorialisées, – et en tant que réseau promouvant et construisant une économie sociale et solidaire sur l'accès à la terre à des fins alimentaires –, présente une capacité singulière à mettre en rapport les arènes publiques et privées sur un même pied d'égalité en vue de servir le développement de son projet dit « *de société* ».

Ce qui est en sus remarquable c'est qu'outre l'ambition de TDL de s'investir en tant qu'acteur légitime sur les territoires et dans l'accompagnement de politiques publiques, le « Mouvement » garde dans son action ses premières prétentions de « mouvement social » : « *La diversité des personnes bénévoles ou salariés en présence constitu[ant] une force ou encore une synergie positive pour reprendre l'expression d'Ivan Illich²⁹* » (Association TDL, MUSE, Janvier 2018, p.7). Mouvement social et Réseau sociotechnique aménagiste, TDL montre *in fine* des caractéristiques propres à l'aménagement du territoire français : il est

²⁹ À noter cette référence au Philosophe de l'écologie-politique, critique des institutions – un des penseurs du XXème siècle ayant nourri les mouvements sociaux de lutte « pour la décroissance », « contre le capitalisme » et en vue d'un « après-développement ».

De la société civile au mouvement social – géographie d'une redistribution des cadres institutionnels de gouvernance des communs. Le cas du Mouvement TDL

territorial et multi-scalaire et mobilise le principe de péréquation et celui de solidarité entre les territoires. Il est aussi ancré dans la logique « *bottom up* » du développement local et durable européen des années fin 1980 début 1990 et dans celle de la « participation citoyenne » du développement durable français des années 2000. Enfin, il adopte également la stratégie d'un « pouvoir réticulaire ancien » (cf. partie 1 du mémoire de thèse, chapitre 2, point 2,4,2) et celle d'une « prise sur les existences » (*ibid.*) d'actants territoriaux (élu.e.s, agricult.eur.rice.s, habitant.e.s, sols, paysages, institutions publiques, propriétaires, *etc.*) afin d'orienter la transition énergétique et alimentaire réputée aujourd'hui nécessaire voire inéluctable.

Enfin, en interne, TDL réalise une mise en problème de ses propres capacités de gouvernance, – telles que les tenants républicains de la Troisième République en 1870 ont dû *a fortiori* le faire –, comme n'importe quel pouvoir social et spatial en émergence : « *Cette nouvelle situation et l'agrégation de l'ensemble de ses territoires indépendants amène à se poser la question du pilotage du mouvement, de sa cohésion et de sa régulation. Où se construit le commun, qui consolide l'interne et peut infuser à l'externe, témoignant ainsi de notre capacité de changement social ?* » (*ibid.*). En ce sens le « Mouvement TDL renouvelle ou remobilise à sa manière la structure du « pouvoir légitime » de l'État ou d'un pouvoir central (Steinman, 2007), décentralisé.

Au sujet de l'intérêt de TDL quant à cet enjeu d'une relation « fermier.ère.s – ferme – territoire », enjeu qui devient « équation » pour TDL (cf. la dernière partie du mémoire de thèse (chapitre 3)), l'implantation de fermes TDL vise toujours à essaimer un modèle solidaire de gestion du foncier et du territoire comme communs et objets de soin. Des acteurs territoriaux, qui n'ont pas l'habitude de travailler ensemble, expérimentent *via* les fermes TDL une mise en réseau autour de l'avenir de l'agriculture paysanne et de fermes peu capitalistique. Les activités de « traduction » de TDL nécessaires à cette « problématisation » s'appuient sur les fermes en tant que réalisations exemplaires et établissements du réseau (Lombard, Baysse-Lainé, 2019). C'est alors qu'en plus d'étayer notre hypothèse n°3 nous voyons s'éclairer l'hypothèse n°4 relative à l'idée que « Le « Mouvement TDL » émerge, en tant que réseau, à travers ses fermes, sur les territoires et devient légitime à s'exprimer sur l'avenir de fermes peu capitalistiques ou de parcelles agricoles situées, en contrepartie de quoi TDL l'enrôleur, devient l'outil utile enrôlé ».

Bibliographie :

Vous êtes invités à vous référer au mémoire de thèse ainsi qu'à l'erratum bibliographique transmis au Mouvement Terre de Liens en Janvier 2021.

Table des matières

Résumé — Abstract	2
Liste des sigles utilisés dans la thèse	4
INTRODUCTION GÉNÉRALE	12
PARTIE 2	19
« Fermes – Fermier.ère.s – Territoires », l'équation de l'Agriculture citoyenne.	19
<i>Notre méthodologie de recherche et d'analyse</i>	22
Figure 1 : Carte de l'ancrage départemental de TDL et de fonciers « amis » en 2018. Réalisation Pascal Lombard (Lombard et Baysse-Lainé, 2019).	23
<i>L'ancrage théorique de notre recherche et de nos analyses</i>	23
Conclusion de la Partie 2	27
« Fermes – Fermier.ère.s – Territoires », l'équation de l'Agriculture citoyenne	27
<i>La vitalité des campagnes dans la relation « Monde Urbain / Monde Rural »</i>	27
<i>Critique et solution du rapport « espace-temps » contemporain, issu de la modernité occidentale</i>	28
<u>Aménager l'espace, allouer et prendre soin de la terre agricole</u>	28
<u>La propriété du foncier agricole</u>	29
<i>Dimension organisationnelle et représentativité des enjeux relatifs aux statuts</i>	30
<i>Reconnaitances et égalités du statut « paysan »</i>	30
CONCLUSION GENERALE	37
Conclusion de l'appendice (Annexe 1)	43
Photographie 1 : Affichages du « Mouvement TDL » pour son événement anniversaire de ses quinze ans et des dix ans de l'AT TDL MP (Montpellier, observation du 28 octobre 2018).....	58
Bibliographie :	63